



AFUL
2014

RAPPORT ANNUEL

Sommaire

1	Le mot du Président
2	Missions et organisation
4	Conseil d'administration
5	Bureau et permanents de l'AFTI
6	Événements 2014
8	Chiffres-clés et mesure de l'activité
10	Gestion d'actifs
16	Règlement/livraison et compensation
32	Services aux émetteurs
38	Activités transversales
52	Membres de l'association
53	Art et finance

Le mot du Président

Bien qu'encore incertaine et porteuse de risques, la situation macroéconomique qui prévaut à l'issue de l'exercice 2014 autorise un optimisme prudent.

En premier lieu, la Commission européenne a révisé à la hausse les perspectives de croissance dans l'Union pour 2015 ; pour sa part, le Conseil a approuvé le lancement du plan d'investissements de 315 milliards d'euros pour la période 2015-2017.

Par ailleurs, la croissance devrait se poursuivre cette année aux États-Unis.

Cela étant, les autres régions du monde, dont la Chine, devraient continuer à connaître un ralentissement de l'activité.

Six années ont passé depuis le déclenchement de la crise qui a remis en question tous les modèles économiques. Cette crise a également façonné le nouvel environnement de l'industrie financière. En effet, la plus grande partie de l'arsenal juridique européen a été consacrée depuis 2008 à l'adoption de mesures d'adaptation à ce monde nouveau.

Les objectifs poursuivis par les législateurs étaient triples :

- mieux protéger l'investisseur final,
- veiller à une plus grande transparence des marchés,
- rechercher une harmonisation progressive des pratiques.

Dans ce contexte, l'année 2014 a enregistré un niveau encore très élevé d'initiatives intéressant le post-marché.

Plusieurs textes majeurs touchant la gestion d'actifs et le règlement/livraison ont ainsi été publiés, comme la directive MIF II/MIFIR et les rapports sur le redressement et la résolution des infrastructures de marchés, adoptés tels la directive UCITS V et le règlement CSD, ou encore entrés en vigueur à l'image de la directive AIFM.

Il faut également signaler comme faits marquants l'harmonisation à T+2 du cycle de règlement/livraison des titres en Europe, prévue par le règlement CSD, et réalisée par anticipation pendant le week-end du 4 et 5 octobre 2014 à l'initiative de la Place de Paris. Il s'agit d'un cas exemplaire qui a vu l'Europe migrer d'un seul mouvement.

L'harmonisation européenne des standards sur les OST est un projet qui s'inscrit dans la durée. Trois étapes le jalonnent. La première a été franchie le 18 novembre 2013 avec l'automatisation des annonces d'opérations, la seconde intervient le 28 mars 2015 et elle concerne les opérations obligatoires. La dernière, assez lointaine, T2S oblige, se situera le 12 septembre 2016 et concernera les opérations électives.

La plus importante migration 2014 pour le post-marché a concerné AIFMD. Il s'agit en effet d'un texte d'une grande portée et qui se traduit par des aménagements très sensibles en Europe, sans doute moins en France compte tenu de notre niveau déjà très élevé d'exigence en matière réglementaire.

Voulue par le législateur pour répondre au besoin de réglementation de certains produits financiers, cette réforme fixe enfin les missions et responsabilités du dépositaire et nous a conduits à travailler en étroite concertation avec plusieurs associations de gestionnaires. Des textes en ont découlé et un groupe de travail lui a été consacré.

Le domaine fiscal a été très présent l'année dernière avec la mise en œuvre de FATCA et l'obligation d'identification par les teneurs de compte des nouveaux comptes ouverts à des non-résidents américains, avec le reporting complémentaire à fournir à l'OCDE, avec enfin la signature d'accords bilatéraux entre 49 pays pour l'échange automatique de données fiscales.

Sur un plan général, la crise a introduit une nouvelle obligation pérenne qui consiste à transmettre aux régulateurs de plus en plus de données de marchés pour permettre une évaluation précise de la situation. Quasiment chaque texte a désormais sa composante Market Data. Au-delà du besoin légitime en la matière, il faut signaler le coût de cette obligation pour l'industrie.

Le règlement EMIR, entré en vigueur le 16 août 2012, a fait l'objet en 2014 de trois textes complémentaires (règlements délégués, décisions d'équivalence, normes techniques).

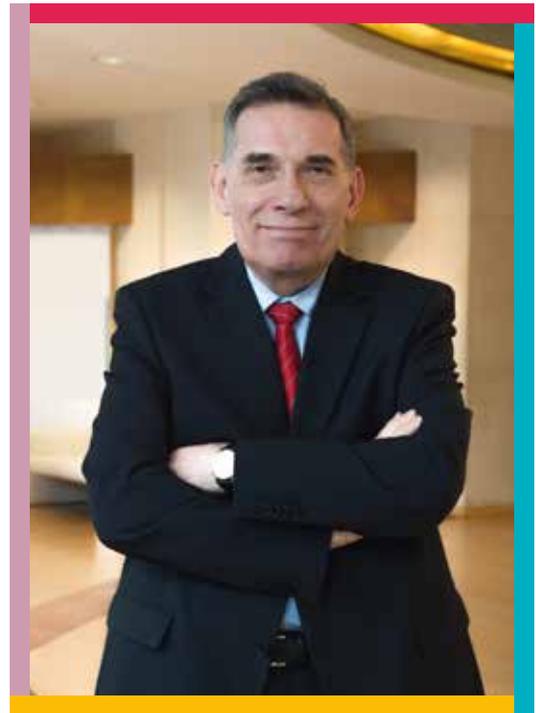
L'adoption par le Conseil de l'Union européenne le 23 juillet 2014 du règlement sur les dépositaires centraux de titres (CSDR) traduit par ailleurs la volonté d'accroître la sécurité et la résilience de l'ensemble du système. Plusieurs orientations en découlent : discipline de règlement et règles communes aux CSD, dématérialisation des titres, harmonisation des délais de règlement/livraison en Europe.

La Commission européenne avait proposé à l'automne 2011 la révision de la directive MIF pour améliorer l'efficacité des marchés financiers par une meilleure résilience, une plus grande transparence et une protection renforcée des investisseurs. L'importance du sujet nous a conduits à créer deux sous-groupes de travail en charge respectivement de la protection des avoirs clients et du reporting des transactions.

Ces trois textes (EMIR, CSDR, MIFID) constituent un ensemble commun à l'échelle de l'Europe destiné à couvrir les infrastructures de marché à caractère systémique.

L'année 2015 sera dominée par la mise en œuvre de Target 2 Securities, dont la première vague interviendra le 22 juin.

Réforme centrale dans la construction du système financier européen, Target 2 Securities rationalisera le règlement/livraison en Europe, lequel disposera d'une plateforme commune en euros. Des bouleversements sont à prévoir pour l'industrie du post-marché, qui peut en attendre une réduction des coûts de règlement/livraison et une meilleure couverture de certains risques.



Marcel RONCIN, Président de l'AFTI

Première initiative d'envergure en 2015, l'annonce par la Commission européenne de la création d'une Union pour les Marchés de Capitaux à l'horizon 2019 devrait être le principal chantier de son mandat.

Après une législature entièrement consacrée à la régulation en réponse à la crise, la nouvelle Commission donne clairement la priorité à la croissance, en décidant de lever les obstacles au financement des entreprises européennes et notamment les PME. Dans ce contexte, la Commission européenne a publié le 18 février un Livre vert dont certains des trente domaines visés concernent le post-marché tels la titrisation, le collatéral, le droit des titres, le droit de la faillite, l'harmonisation fiscale... Les acteurs concernés par ce document ont jusqu'au 13 mai pour répondre.

L'AFTI s'est naturellement inscrite dans cette mouvance et y a consacré d'importants moyens.

Comme chaque année, nos groupes de travail et observatoires se sont efforcés de publier l'exégèse de leurs travaux destinés à leurs métiers, dans et hors le post-marché.

Je voudrais signaler à cet égard notre volonté de diffuser de plus en plus largement ces documents, dont nous adaptons la rédaction pour les rendre lisibles par la presse et la clientèle, via notre site internet qui rendra désormais cette diffusion publique.

Il est permis d'espérer que le renouvellement des institutions européennes intervenu à l'issue d'une législature marquée par la crise financière coïncide avec l'ouverture d'un nouveau cycle. Les travaux en cours devront toutefois être achevés, une mise en cohérence devra être engagée, après quoi le rythme de diffusion des textes nouveaux devrait se réduire.

Les missions

L'Association Française des Professionnels des Titres (AFTI), constituée en 1990, a pour objet principal de rassembler les professionnels des établissements du secteur bancaire et financier concernés par les activités sur instruments financiers.

L'AFTI, Association professionnelle loi 1901, a pour mission de promouvoir et de représenter les métiers du post-marché sur la Place de Paris et au sein de l'Union européenne.

C'est dans cet esprit que les professionnels des activités de post-marché ont choisi de s'unir en une organisation professionnelle ouverte aux établissements de crédit, aux entreprises d'investissement ainsi qu'aux associations professionnelles les représentant, aux entreprises de marché, aux chambres de compensation et aux dépositaires centraux, ainsi qu'aux prestataires de services d'investissement habilités par l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions fixées par le Livre III de son règlement général, indépendamment de leur statut et de leur taille, ainsi qu'aux personnalités ou aux institutions françaises ou étrangères qui, par leur connaissance des marchés, peuvent contribuer à l'objet ou au rayonnement de l'association.

L'organisation

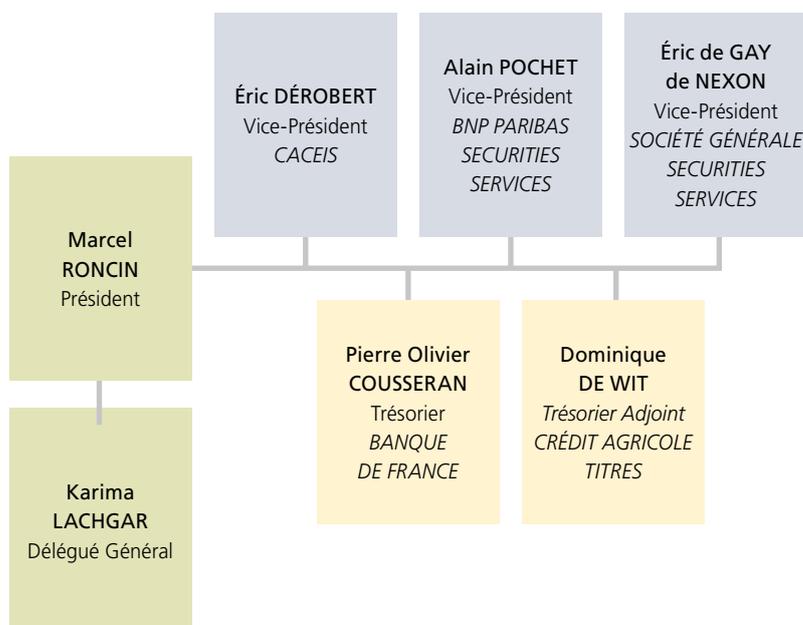
Le Conseil d'administration

L'association est administrée par un Conseil constitué de vingt-trois administrateurs au plus et de cinq censeurs au plus, lesquels sont représentés par un représentant permanent. Sur proposition du Président, le Bureau soumet au Conseil la candidature des nouveaux administrateurs et censeurs.

Le Bureau du Conseil

Le Président, les Vice-Présidents, le Trésorier, le Trésorier Adjoint et le Délégué Général constituent le Bureau.

Le Bureau se réunit selon la même fréquence que le Conseil. Il élabore les orientations et propositions à soumettre au Conseil, et il détermine les modalités et moyens de la mise en œuvre des décisions du Conseil. Il valide l'ordre du jour fixé par le Président.



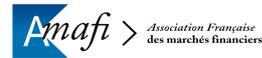
Les groupes de travail et observatoires

Les groupes de travail et observatoires sont créés par le Conseil sur proposition du Président et placés sous la responsabilité de l'un de ses membres ou d'un expert mandaté par le Conseil.

Les groupes de travail « Métier » sont supervisés par un membre du Bureau. Ils se répartissent en trois activités : règlement/livraison, gestion d'actifs, service aux émetteurs.

À côté de ces groupes de travail métiers, des groupes de travail support et des observatoires transversaux ont été constitués pour assurer une présence effective et un suivi par l'AFTI d'un certain nombre d'activités entrant dans son objet social.

Conseil d'administration



Groupes de travail

- Administration de fonds
- Communication
- Conservation
- Dépositaire
- Émetteurs
- Flux et Stocks OPC
- Formation
- Groupe Liaison France
- Marché Actions
- Marché Taux

Sous-groupes

- Experts OST
- Market Data Management
- MIG France

Observatoires

- Conformité
- Fiscalité
- International
- Juridique

Groupes transversaux

- AIFMD
- C3P
- FATCA / EAI
- MIF 2 / MIFIR
- OST
- T+2

Métiers : ■ Gestion d'actifs ■ Règlement/livraison - Compensation ■ Service aux émetteurs ■ Transversal



Conseil d'administration

Administrateurs

AFTI:

Marcel RONCIN, *Président*

CACEIS:

Éric DÉROBERT, *Vice-Président*

BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES:

Alain POCHET, *Vice-Président*

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES:

Éric de GAY de NEXON, *Vice-Président*

BANQUE DE FRANCE:

Pierre Olivier COUSSERAN, *Trésorier*

CRÉDIT AGRICOLE TITRES:

Dominique DE WIT, *Trésorier Adjoint*

AMAFI: Emmanuel de FOURNOUX

BANQUE PALATINE: Christine DURAND-BERTOLINO

BNP PARIBAS: Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL

BPCE: Alain GONNIN

CRÉDIT MUTUEL CIC TITRES: Jean-Philippe GRIMA

EUROCLEAR FRANCE: Brigitte DAURELLE

EURONEXT PARIS: Marie-Claire PLAUD

HSBC-FRANCE: Philippe CASTELANELLI

LA BANQUE POSTALE: Jean-Marc HEITZ

LCH.CLEARNET SA: Christophe HEMON

LCL: Xavier BONNERU

NATIXIS: Marc CATTELIN

PROCAPITAL: Willy VAN STAPPEN

RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA: Philippe LEGRAND

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES: Didier ROLLAND

ODDO: Christophe TADIÉ

Censeurs

CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS:

Alexis SARBERG

OCBF:

Catherine GRANDPIERRE-MANGIN

Délégué Général

AFTI:

Karima LACHGAR,

*Participent également au Conseil,
comme rapporteurs*

de leurs groupes de travail :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Julien CUMINET, Marc TIBI

CACEIS: Sylvie VERNET GRUOT

CACEIS INVESTOR SERVICES:

Carine ECHELARD

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE: Michèle BESSE





Bureau

Marcel RONCIN (AFTI) *Président*
Éric DÉROBERT (CACEIS) *Vice-Président*
Alain POCHET
 (BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES)
Vice-Président
Éric de GAY de NEXON
 (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES)
Vice-Président
Pierre Olivier COUSSERAN
 (BANQUE DE FRANCE) *Trésorier*
Dominique DE WIT
 (CRÉDIT AGRICOLE TITRES) *Trésorier Adjoint*
Karima LACHGAR (AFTI) *Délégué Général*

Équipe permanente

Marcel RONCIN
Président
Karima LACHGAR
Délégué Général
Isabelle DECIRON
Chargée d'activité
Maryvonne SELVA
Assistante de Direction



Événements 2014

JANVIER

- 15 Accord politique Commission/Parlement sur la directive et le règlement MIF
- 27 Démarrage technique de la plateforme EGCLPlus de LCH.Clearnet SA
- 31 Création de l'observatoire de la Conformité
- 31 Présentation par l'université Lyon II des travaux de la Chaire universitaire consacrés à la gestion des fonds

FÉVRIER

- 12 Entrée en vigueur du reporting EMIR aux trade repositories
- 13 Publication par l'OCDE du standard d'échanges automatiques d'informations à des fins fiscales
- 25 UCITS V : accord au trilogue
- 28 Validation du modèle d'architecture de la convention dépositaire / SDG

MARS

- 4 Décret portant création du PEA/PME
- 5 Petit-déjeuner LEI : démarrage opérationnel
- 26 Amphi : adoption du paquet législatif MIF II. Premières lectures. Premiers bilans
- 28 Décalage du Stream V de la migration HDD/HDR au 28 mars 2015 et du Stream VI au 12 septembre 2016
- 29 Promulgation loi 2014-384 dite « Loi Florange »

AVRIL

- 2 Petit-déjeuner : Transposition des standards OST : Point d'étape
- 9 Amphi : Gestion d'actifs « Nouveaux challenges à relever par l'industrie française »
- 9 La Commission européenne présente une proposition de révision de la directive 2007/36 sur le droit des actionnaires
- 15 Adoption par le Parlement européen de plusieurs textes-clés (directive R&R, règlement sur le mécanisme de résolution MIF II et MIFIR, UCITS V- CSDR)

MAI

- 6 Petit-déjeuner Gestion du Collatéral : Enjeux et Solutions
- 13 Assemblée générale de l'AFTI
- 27 Petit-déjeuner CCP et risque systémique

JUIN

- 18 Amphi : VOTACCESS : trois ans de mise en œuvre
- 27 T+2 : l'ensemble du dossier préparatoire est disponible sur le site internet de l'AFTI

JUILLET

- 1^{er} Première séance plénière du nouveau Parlement européen. Président: Martin Schulz
- 1^{er} FATCA: début de l'obligation d'identification des nouveaux comptes ouverts à des personnes physiques US
- 22 Entrée en application définitive de la directive AIFM

SEPTEMBRE

- 16 PETIT-DÉJEUNER: T+2 : comment la Place française s'est-elle préparée à la bascule du 6 octobre 2014
- 23 Séminaire AFTI/ AFG
- 26 Validation par le Conseil d'administration de la Charte des Bonnes Pratiques professionnelles de la centralisation d'OPC
- 26 Validation par le Conseil d'administration des modèles de convention dépositaire à vocation générale, immobilier, épargne salariale
Validation par le Conseil d'administration des guides de bonnes pratiques sur l'investissement immobilier et les SDG de portefeuille et de capital investissement
- 26 Validation par le Conseil d'administration de la plaquette de distribution des fonds
- 29 Ouverture des services tripartites cross-border

OCTOBRE

- 4-5 Bascule du règlement/livraison à T+2 en Europe
- 7 AMPHI: Le renouvellement des institutions européennes: quels enjeux?
- 15 Publication des rapports du Comité de Bâle et de l'OICV sur le redressement des infrastructures de marché et d'un document du FSB sur leur résolution
- 29 ISSA Event: Industrie du post-marché: quels challenges internationaux?
- 29 Signature à Berlin d'accords bilatéraux entre 49 pays pour l'échange automatique de données fiscales

NOVEMBRE

- 1^{er} Prise de fonction de la nouvelle Commission européenne. Président: Jean-Claude Juncker
- 13 AMPHI: Place de Paris et infrastructures de marchés: une nouvelle donne?
- 26 Matinales AFTI / Université de Nanterre: 1984 – 2014 : La dématérialisation des titres en France, 30 ans après
- 28 Conseil de l'AFTI à Bruxelles

Parution de la première revue « Spécial Petit-déjeuner de l'AFTI » sur le thème « T+2 : Comment la Place française s'est-elle préparée à la bascule du 6 octobre 2014 »

DÉCEMBRE

- 3 Petit-déjeuner: zoom sur l'actualité juridique et fiscale 2014-2015
- 4 Réception d'une délégation du Bureau des Affaires Financières de la province de l'ANHUI (Chine)
- 10-11 Participation de l'AFTI à un séminaire à Yaoundé sur la dématérialisation des titres dans 6 pays d'Afrique Centrale
- 16 Réunion des 10 pays membres de l'ETDF à Paris sous présidence AFTI

L'AFTI et le post-marché français en quelques chiffres

Quasi **100 %** des 262 établissements régulés par l'ACPR exerçant la TCC.

99 % des 11 447 fonds français confiés aux administrateurs de fonds.

L'AFTI pèse 90 à 95 % du post-marché en France.

Quasi **100 %** des 11 M de comptes titres de droit français, valorisés à 8 350 Mds€.

80% des effectifs post-marché exerçant en France, soit 25 500 employés.

Le post-marché français, **leader en Europe** avec **25 à 30 %** du marché.

35 % des 55 000 fonds européens confiés aux administrateurs de fonds.

26 % des 55 600 Mds€ de la conservation en Europe.

22 % des 11 050 Mds€ de fonds européens confiés à des dépositaires.

3 acteurs majeurs comptant dans le Top6 européen et le Top12 mondial.

2 infrastructures de référence ouvertes sur l'international.

De grands leaders mondiaux du post-marché basés en France.

166 M d'opérations compensées par LCH.Clearnet SA en 2014.

29 M de R/L traités par Euroclear France en 2014.

Près d'**une centaine** d'institutions étrangères intervenant sur ces infrastructures.

Des métiers diversifiés pour **32 000 employés** dont **16 000 en France...**

... dont **4 000** hors de l'Europe (12,5 %).

... dont **1 000** emplois au sein d'un écosystème des professions diversifiées : fournisseur de données financières, éditeurs informatiques, avocats spécialisés, consultants...



	<i>Nombre de réunions</i>	<i>Heures de réunion</i>	<i>Participants</i>	<i>Sujets traités</i>
Gouvernance : réunions du Bureau, du conseil et des Comités (comptes/gestion/juridique)	35	68	281	593
Groupes de travail	174	493	2163	2099
Événements	12	30	962	50

L'avalanche réglementaire n'a pas épargné l'industrie financière. La feuille de route de la Commission européenne est tout à fait édifiante à cet égard.

Que les textes en question soient dédiés à la gestion d'actifs comme AIFMD, ou moins directement, comme MIF, EMIR ou CSDR, ils exercent sur cette activité un impact non négligeable.

Des textes nés de la crise

Ces textes sont nés de la crise, et ils ont été voulus par le plus haut niveau politique qui soit : le G20, avec pour objectifs principaux :

- la protection de l'investisseur final,
- une surveillance accrue et une plus grande transparence des marchés,
- une harmonisation progressive des pratiques dans les États membres.

Légiférer dans un environnement aussi difficile que celui qui a prévalu pendant les pires moments de la crise tenait de la gageure. Il fallait en effet concevoir des mesures de protection des marchés et des investisseurs, tout en fixant les lignes directrices du futur de ces métiers. L'avenir dira si les solutions qui ont été arrêtées sont bien en adéquation avec le problème posé.

À cet égard, l'inquiétude est de mise au regard de ce déferlement de réglementations, non sur leur bien-fondé, car il fallait apporter des réponses fortes au dérèglement de la finance, mais sur le risque de superposition de textes différents dans un même domaine d'activité avec les conséquences que l'on devine pour l'industrie, chargée de travailler dans un ensemble pas toujours très cohérent.

Si les textes déjà livrés ou à venir sont nombreux, le plus important pour l'industrie de la gestion d'actifs est sans doute AIFMD, directive sur les gestionnaires de fonds alternatifs, publiée le 21 juillet 2011, et qui répond au besoin de régulation de certains produits financiers, ainsi que d'encadrement de leurs pratiques. Entrée en vigueur le 22 juillet 2013, AIFMD a prévu une période transitoire d'un an pour permettre aux sociétés de gestion de se mettre en conformité avec ses exigences.

Texte essentiel, d'une ampleur considérable, AIFMD apporte enfin au dépositaire les précisions attendues depuis une trentaine d'années sur l'environnement dans lequel il doit travailler et notamment, ses missions et ses responsabilités. Il est à noter l'obligation qui est faite à tous les FIA de se doter d'un dépositaire unique, ce qui est déjà le cas en France, au contraire d'autres États membres.

Préparation et accompagnement à AIFMD

En 2013, deux conférences ont été organisées, l'une à Londres, et l'autre à Paris, pour démontrer que les dépositaires français étaient, selon l'expression de l'époque : « dans les starting-blocks ». Ces derniers ont en effet une longue expérience d'un environnement régulé et sécurisé, comme l'est la Place de Paris depuis longtemps, et leur régime de responsabilité est plus strict que celui introduit par AIFMD.

L'AFTI a fait de la préparation d'AIFMD une priorité, en participant au Comité de Place ad hoc, en créant un groupe de travail transversal, en multipliant les contacts auprès des divers régulateurs, ainsi que via son forum européen « ETDF ».

Par ailleurs, AIFMD nous a conduits à travailler avec plusieurs associations de gestionnaires, tels l'AFIC, l'ASPIM, l'ASSFOR, pour rédiger le modèle de Place de la convention dépositaire ainsi que le guide des bonnes pratiques SDG/Dépositaire.

Enfin, autre produit d'AIFMD, la charte d'exercice professionnel de l'Expert Externe en Évaluation fixe les règles de conduite professionnelles de l'EEE.

*AIFMD
apporte enfin
au dépositaire
les précisions
attendues.*

D'autres textes sont sur l'établi :

- le projet de directive UCITS V pour lequel un accord politique a été trouvé le 25 février 2014, propose de traiter des fonctions de dépositaire pour les OPCVM
- un projet de règlement sur les fonds du marché monétaire va imposer le respect de règles prudentielles sur un marché vulnérable et porteur d'un risque de contagion
- enfin, la Commission européenne a adopté un paquet de mesures visant à favoriser le financement à long terme pour faciliter le retour de la croissance via des FEILT.

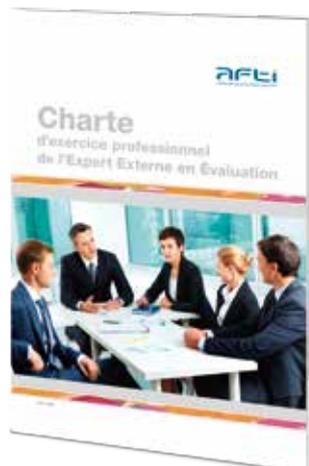


Animatrice

Carine ECHELARD
CACEIS INVESTOR SERVICES

Membres

- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Patrick GARCIA,
Henri MOCKA,
Véronique RAYNOUARD
- **CACEIS INVESTOR SERVICES**
Sophie BLANVILLAIN,
Marie-Andrée BONNET,
Yves GAVEAU,
Eliane MEZIANI LANDEZ
- **CM CIC ASSET MANAGEMENT**
Françoise PEIGNAULT
- **DELOITTE**
Pascal KOENIG
- **EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE**
Christine GREGOIRE,
Raphaël TRIDEMY
- **RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA**
Thierry HAENER
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Catherine COUVERT,
Alain ROCHER
- **STATE STREET BANQUE SA**
Christelle BOKOBZA,
Catherine CLAUET BOURGALLE,
Laureline GOINEAU



Groupe de travail

Administration de fonds

En 2014, pour la troisième année consécutive, la directive AIFM a fortement mobilisé le groupe.

AIFMD

Le groupe a finalisé et assuré la promotion de la charte de l'Expert Externe en Evaluation, en relation avec les autres associations professionnelles. De plus, les administrateurs de fonds ont proposé aux sociétés de gestion des prestations autour du reporting AIFMD au régulateur, prestations qui ont été assez largement souscrites : des travaux d'analyse ont donc été menés sur toutes les données à produire, dans un contexte où jusqu'au dernier moment il restait des incertitudes. AIFMD a apporté aussi des modifications dans les rapports annuels, et avec la mise en place du cash monitoring, nécessitant la transmission aux dépositaires de fichiers de suspens normés pour lesquels un groupe de Place a été piloté par le groupe Administration de Fonds en coordination avec le groupe Dépositaire. Au final les échéances ont été respectées.

Le swing pricing

L'autre sujet important du groupe a été la mise en place en France de techniques de swing pricing, en collaboration avec l'AFG qui a de son côté écrit une charte sur le sujet. Un catalogue technique a été réalisé. Reste à en faire la promotion.

Le coût des données financières

Le groupe a également été très impliqué dans les travaux concernant l'évolution du coût des données financières et leur redistribution vers les clients. Ce sujet est en effet très sensible pour ce métier.

La nouvelle licence professionnelle

Une première promotion d'étudiants est sortie de la « nouvelle » licence professionnelle animée par le groupe, passée cette année dans une formule d'alternance, élargie aux métiers de middle-office et accueillant des étudiants handicapés.

Enfin, le groupe a commencé à travailler sur la normalisation des échanges entre valorisateurs, et vers les sociétés de gestion et/ou clients assureurs. Solvency II et les travaux du club AMPERE ont été le catalyseur de ce groupe. Ces travaux devraient aboutir en 2015.

Perspectives 2015

Pour l'année 2015, au-delà des sujets précédemment mentionnés, le groupe compte travailler sur les commissions de surperformance, ainsi que sur le traitement comptable du collatéral (en lien avec EMIR) et des intérêts négatifs tout en restant très attentif aux impacts des évolutions réglementaires sur son activité et celle de ses clients.



Groupe de travail Dépositaire

L'année 2014 aura, dans la continuité de l'année 2013, été très fortement marquée pour le groupe Dépositaire par les travaux d'intégration des nouveautés induites par la directive AIFM et de défense des intérêts de la profession en particulier sur le cash monitoring et le look through.

AIFMD

Le groupe Dépositaire a ainsi poursuivi tout au long de l'année l'animation des groupes de travail mensuels avec les associations professionnelles représentantes des gérants de fonds (AFG, AFIC, ASPIM, ASFFOR...) qui ont permis d'aboutir à la rédaction d'un modèle de convention dépositaire de Place et de guides de bonnes pratiques pour toutes les professions nouvellement concernées par l'obligation de faire appel à un dépositaire.

Ces modèles de convention ont fait l'objet d'une présentation à l'AMF et seront mis à disposition sur le site de l'AFTI dès début 2015.

Le cash monitoring

Le groupe Dépositaire a travaillé aussi avec le groupe Administration de Fonds à l'élaboration d'un modèle de Place d'un fichier concernant les suspens liés aux rapprochements cash afin de faciliter la mise en place du cash monitoring. Ce fichier permet aux administrateurs de fonds d'avoir un seul flux à gérer pour l'ensemble des dépositaires avec lesquels ils travaillent et aux dépositaires d'avoir un seul flux à intégrer dans leurs outils.

Le groupe Dépositaire sera par ailleurs resté en veille et actif quand nécessaire sur les autres directives ou nouveautés impactant

la profession : EMIR, MIF2, FATCA, UCITS V, UCITS VI, MMF et a répondu aux diverses sollicitations de l'AMF concernant les mises à jour du COMOFI et du RGAMF (Livre III et IV) ou sur le sujet des Prêts/Emprunts.

Des échanges ont eu lieu en fin d'année avec le Trésor et l'AMF concernant le rôle du dépositaire pour les organismes de titrisation. L'AFTI souhaiterait l'abandon de la notion de co-fondation avec la société de gestion concernant l'organisme de titrisation et la mise en place d'un régime spécifique pour ces véhicules. Les discussions sont en cours et devraient se finaliser courant 2015.

Perspectives 2015

Le groupe Dépositaire se prépare en 2015 à travailler sur la mise en application de la directive UCITS V (revue des guides de bonne pratique avec les associations professionnelles) et à lancer des réflexions sur la façon d'exercer certains actes du métier du dépositaire dans un environnement toujours très en mouvement.

Sont ainsi mis à l'ordre du jour du début d'année 2015 plusieurs sujets d'étude :

- L'impact du règlement EMIR sur le rôle du dépositaire avec un focus sur la partie Collateral Management et sur le risque de contrepartie.
- L'impact de la directive CRA sur le rating et les pratiques des agences de notation.
- L'impact de la mise en place du swing pricing sur les contrôles du dépositaire.
- L'impact de FATCA sur les obligations du dépositaire.



Animatrice
Michèle BESSE
 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Membres

- **BANQUE DELUBAC & CIE**
Sylvie BLACHIER
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Caroline FRANCONIN
- **CACEIS**
Jean-Philippe BALLIN,
Céline OUDOT,
Corinne SOCHA,
Grégoire TOUTON
- **CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**
Florence DUSOUILLEZ
- **CRÉDIT MUTUEL CIC**
Michel SCHAEFFER
- **CRÉDIT MUTUEL-CIC SECURITIES**
Nathalie KELLER
- **EDMOND de ROTHSCCHILD (France)**
Éric CARLIER,
Marc CORRADINI
- **GROUPAMA BANQUE**
Paulo NETO
- **RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA**
Julien POISSON
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Bruno MORCATE
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Virginie AMOYEL
- **STATE STREET BANQUE SA**
Frédérique HOUZÉ



Animateur

Julien CUMINET

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres

- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Sophie BOURGAREL,
Virginie de SOULTRAIT
- **EUROCLEAR**
Laëtitia COLOMBANI
- **CM CIC TITRES**
Régis HOFFMANN
- **CACEIS BANK**
Catherine LANGER
- **NATIXIS**
Laurent LEPOUTRE
- **PROCAPITAL**
Aldric POURON
- **STATE STREET**
Sébastien RENAULT
- **EUROCLEAR**
Sébastien SÉAILLES
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Christophe COLENTIER,
Morgane SEVENO

Invité

- **CLEARSTREAM**
Stéphane PALLOTTA

Groupe de travail

Flux et Stocks OPC

L'année 2014 a été très riche en travaux d'accompagnement d'évolutions réglementaires. Les membres du groupe ont travaillé notamment sur l'application de la directive AIFM (i. e. nouvelle version du modèle de convention dépositaire, facilitation de la mise en œuvre du swing pricing...), la mise en œuvre des évolutions apportées au nouveau RG AMF (cf. information particulière des porteurs par les TCC), et beaucoup d'autres textes.

La fiscalité

Les questions fiscales ont également mobilisé le groupe. Le projet FATCA a suscité beaucoup de travaux spécifiques aux fonds. L'AFTI (le groupe en lien avec les observatoires Juridique et Fiscalité) a produit des FAQ sur les sujets opérationnels liés à l'application de FATCA, et recherché des positions convergentes avec les asset managers pour faciliter la mise en œuvre de la réforme.

La distribution de fonds

Le groupe a préparé une plaquette promotionnelle sur la distribution de fonds, pour promouvoir le modèle français et son ouverture (marquage des ordres, variété des filières de passation d'ordres...), ainsi que la solidité de ce modèle et des acteurs français.

La plateforme de routage

Les participants ont promu la poursuite du déploiement de la plateforme de routage d'ordres de souscriptions/rachats d'OPC Euroclear France qui atteint désormais 80 % de part de marché, et a dépassé les 100 000 ordres par mois. La presque totalité des établissements adhérents d'Euroclear France qui traitent des fonds ont désormais recours à cette plateforme.

Il est à noter qu'une nouvelle tarification de la procédure TPI spécifique aux fonds a été mise en œuvre, plus favorable aux promoteurs.

Le groupe a poursuivi ses travaux en lien avec l'AFG sur la promotion du marquage des ordres, sujet sur lequel l'AFTI et l'AFG ont publié des recommandations. Le taux de marquage des ordres a nettement progressé en 2014.

Par ailleurs, le projet d'Euronext sur le listing des fonds a donné lieu aux premiers échanges qui se poursuivront en 2015.

Mi-2014, une nouvelle version de la charte de bonnes pratiques professionnelles sur la centralisation des ordres de S/R a été finalisée et les adhérents de l'AFTI sont invités à la signer début 2015.

Enfin, le groupe a participé à l'élaboration des réponses de la Place financière au discussion paper et au consultation paper de l'ESMA concernant CSDR.

Il a mis en exergue les contraintes de l'industrie des fonds en France dans le cadre des évolutions des infrastructures de marché au plan européen.

Perspectives 2015

L'année 2015 s'annonce chargée pour le groupe de travail, avec des enjeux importants liés à l'intégration des fonds dans T2S (l'ouverture de la plateforme de routage à l'international est envisagée en lien avec T2S), la mise en œuvre de nombreux textes (i. e. CSDR, MIF II...), la poursuite des projets engagés et l'ambition potentielle de la Place (i. e. Initiative Paris 2020 portée par le Trésor) de se distinguer en matière de distribution de fonds.

Le terme OPCVM n'est plus d'usage désormais. Il est recommandé d'utiliser le terme d'OPC.

Groupe transversal ad hoc AIFMD

L'année 2014 a vu s'achever les travaux et échanges du groupe transversal AIFMD avec la participation du groupe aux dernières consultations organisées par l'AMF qui a pu finaliser son travail de transposition et procéder à un « toilettage » de plusieurs instructions et guides pour assurer une certaine cohérence entre les exigences prévues pour les FIAs et celles prévues pour les OPCVM.

Le groupe a également activement participé aux échanges de Place qui ont présidé l'élaboration du décret anti-contournement ainsi qu'aux réflexions sur la modernisation du régime dépositaire de FCT dans la perspective de ne pas créer un gap trop important dans la gestion et la surveillance des véhicules soumis à AIFMD et ceux relevant de la titrisation « pure » et donc exclus du champ d'application de la directive. Ces réflexions pourraient se concrétiser par l'adoption d'un nouveau régime qui pourrait par la suite être promu au niveau eu-

ropéen dans le cadre des discussions sur le développement de la titrisation saine et du Livre vert Capital Markets Union (« CMU »).

Enfin les membres du groupe ont participé tout au long de l'année à différents événements de Place sur les défis et challenges autour de la mise en œuvre d'AIFMD (amphi AFTI gestion d'actifs, conférences DII, conférences ASPIM et AFIC, conférences Paris Fund Industry, atelier reporting de l'AFG, etc.) afin de promouvoir les asset servicers français qui, très tôt, ont su saisir toutes les opportunités offertes par cette régulation et proposer des services répondant aux attentes des asset managers.

Que les membres du groupe transversal soient chaleureusement remerciés pour leur implication constante durant ces trois dernières années.

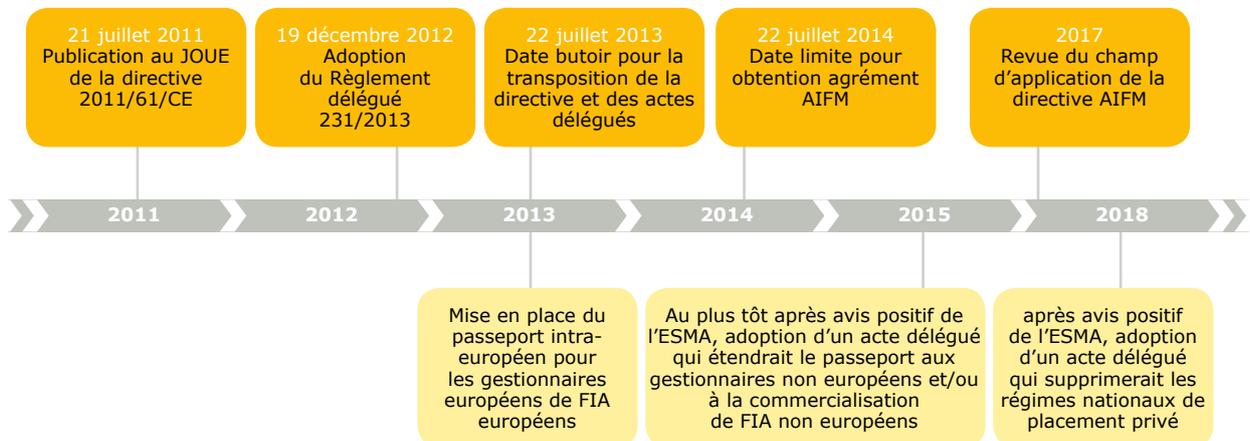


Animatrice
 Karima LACHGAR
 AFTI

Membres

- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
 Anita METZGER
- CACEIS
 Éric DEROBERT
- CACEIS INVESTOR SERVICES
 Carine ECHELARD
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
 Virginie ANOYEL-ARPINO,
 Michèle BESSE

La mise en œuvre de la régulation AIFM Rappel des principales dates-clés



Les infrastructures de marché sont partie intégrante d'une grande Place financière. À Paris, elles ont joué historiquement un rôle central dans la modernisation des pratiques à l'aune des profonds bouleversements des pratiques de marché et de post-marché.

Une évolution considérable

Elles ont considérablement évolué au cours des quinze dernières années, notamment au plan capitalistique, mais elles demeurent l'un des atouts de notre Place. Indispensables à son bon fonctionnement, elles jouent par ailleurs un rôle important dans son animation.

Structures techniques complexes, étroitement surveillées par un nombre impressionnant de régulateurs en raison du caractère systémique et transfrontière de leurs activités, elles s'inscrivent dans une logique industrielle.

Portées par le passage à la monnaie unique, elles constituent aujourd'hui l'infrastructure financière indispensable au bon fonctionnement de toute grande Place financière. Leur évolution depuis la fin des années 90 les a, certes, éloignées de leurs utilisateurs historiques, par le jeu de leurs nouvelles capitalisations, mais elle leur a permis de se développer au-delà des frontières nationales pour devenir des acteurs majeurs en Europe. Elles ont parallèlement été conduites à mettre en œuvre une succes-

sion d'innovations technologiques marquantes.

La crise financière qui a débuté en 2008 a entraîné une réaction systémique des régulateurs, qu'ils soient européens ou internationaux de telle sorte que l'infrastructure financière a connu elle aussi le déferlement réglementaire qui a suivi.

Les principaux projets

EMIR et CSDR sont deux des principaux textes dont la mise en œuvre ne manquera pas d'entraîner des changements plus ou moins radicaux dans son organisation. De fait, le paysage de l'infrastructure financière est en perpétuel mouvement.

Cela étant, directives et règlements ne sont pas les seuls acteurs du changement.

Le Marché poursuit en effet sa marche en avant, rappelant le poids de la dimension concurrentielle entre les infrastructures de marché, et la belle résistance des opérateurs historiques face à l'arrivée de nouveaux acteurs.

Par ailleurs, le projet européen Target 2 Securities conduit par l'Eurosystème, va reconfigurer, dès l'année prochaine, les méthodes de règlement/livraison des titres en Europe.

Parallèlement, l'ouverture par les Pouvoirs Publics du chantier : « Paris vingt-vingt », comprenez : 2020, traduit l'ambition d'optimiser le financement de l'économie ainsi

que l'orientation de l'épargne des Français, certes abondante, mais aujourd'hui très faiblement placée directement en actions, Il s'agit aussi d'accroître la compétitivité de Paris comme Place financière internationale. La France se situe au septième rang mondial dans ce domaine.

Cette initiative témoigne par ailleurs de la volonté de peser davantage dans l'espace plus vaste de la future infrastructure financière européenne dont les contours sont encore assez incertains, mais qui demeure un objectif central dans l'intégration européenne.

À cet égard, le concept géographique attaché historiquement aux Places financières a tendance à s'effacer au profit de leur dimension fonctionnelle. En outre, l'existence d'une monnaie partagée par plusieurs pays, l'euro, la globalisation, voire la mondialisation financière liée aux échanges, et la perspective d'un espace financier européen relativisent probablement la notion de Place financière nationale.

Euronext Paris, LCH.Clearnet SA et EURO-CLEAR France représentent l'un des atouts de la Place de Paris.

Elles sont étroitement associées aux adaptations nombreuses de Paris aux standards européens, le passage récent à T+2 en est le dernier exemple en date.

Amphi

Adoption du paquet législatif MIF II : premières lectures, premiers bilans

26 mars 2014

En partenariat avec la Fédération Bancaire Française

De MIF I...

La directive MIF est entrée en vigueur en novembre 2007, au moment où la crise commençait à exercer ses premiers effets. Ce texte avait pour objectifs principaux de briser le monopole exercé par les acteurs historiques sur le trading action et de renforcer la protection des investisseurs. Il aura également participé à une véritable transformation des marchés européens de capitaux en fournissant un réel apport aux investisseurs finaux tout en améliorant la visibilité des opérations concernées en Europe. D'importants transferts de volumes des marchés historiques vers les MTF et un développement des Dark Pools ont ainsi été constatés.

... À MIF II

Depuis 2007, la crise a profondément bouleversé les marchés financiers. Afin de rendre ces derniers plus efficaces et plus transparents, une révision s'avérait alors indispensable. Depuis, d'autres événements ont eu lieu, de nouveaux acteurs sont entrés en scène, de nouvelles technologies sont apparues, des concentrations sont intervenues. Enfin, certaines dispositions de la directive MIF n'ont pas répondu aux attentes alors qu'un certain nombre de

points, pourtant essentiels, n'avaient pas été intégrés dans son périmètre. Partant de ce constat, la Commission européenne a présenté en octobre 2011 des propositions de révision pour adapter et renforcer la réglementation des infrastructures de marché, encadrer les nouvelles technologies de négociation et améliorer la protection des investisseurs. Il s'agissait également de renforcer la transparence des marchés et leur supervision tout en introduisant un régime d'accès au Marché unique pour les pays tiers.



Petit-Déjeuner

Transposition des standards OST : point d'étape

2 avril 2014

En partenariat avec OTC Groupe Onepoint

Le petit-déjeuner du 11 juin 2013 avait été l'occasion de présenter à la Place le planning du projet français de transposition des standards européens sur les OST (projet HDD HDR).

Le Stream IV, première étape de cette migration

La première étape de cette migration (Stream IV) a été franchie avec succès le 18 novembre 2013.

Les travaux européens progressent normalement et le futur cadre juridique est en cours de mise en place.

Par ailleurs, des éléments nouveaux ont conduit Euroclear France à rééchelonner la mise en production des étapes suivantes (Stream V et VI). De ce fait, le projet se terminera à l'automne 2016 (voir ci-dessous).

Ce petit-déjeuner a été l'occasion :

- d'effectuer un rappel des principes et des impacts de cette migration,
- de rendre compte du point d'avancement détaillé du projet,
- de communiquer pour la première fois sur l'état d'avancement du projet en Europe.

La caractéristique de la conduite de ce projet réside d'abord dans sa complexité propre, mais également dans le double environnement dans lequel il doit évoluer :

- Environnement créé par l'existence d'autres projets :

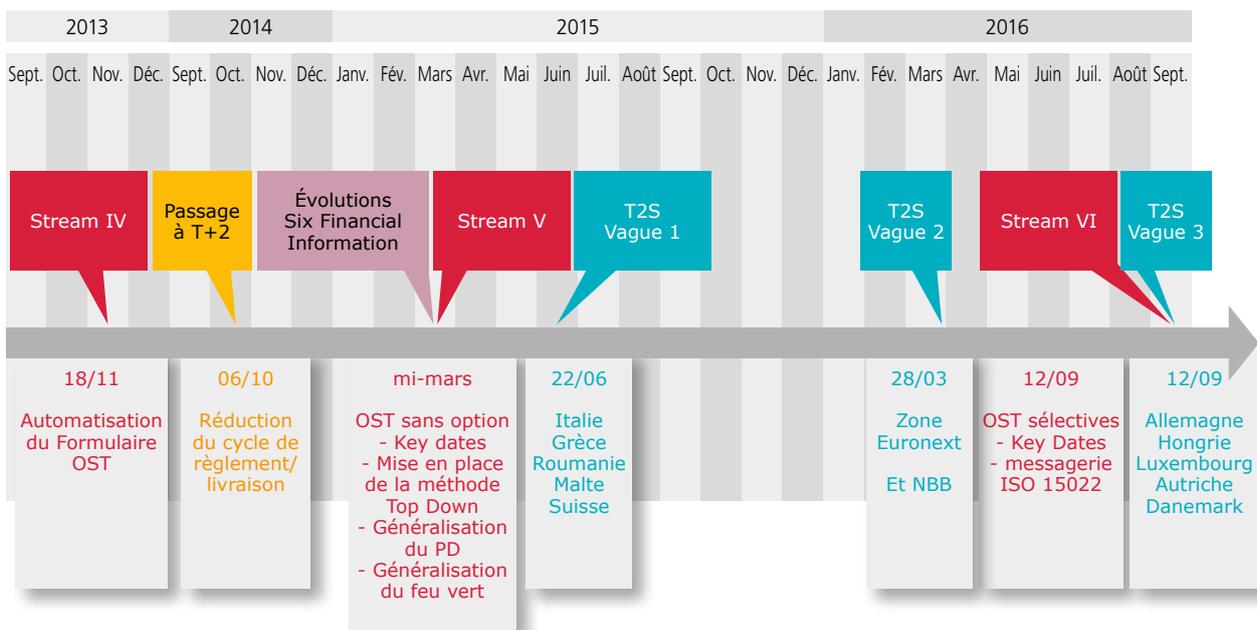
Ceux-ci sont légion, ils participent à ce que nous appelons l'avalanche réglementaire, et certains d'entre eux peuvent

créer des contraintes par rapport à nos propres initiatives, lesquelles peuvent symétriquement les impacter. T2S est typiquement le projet qui exerce une influence sur la migration.

- Environnement lié à l'état d'avancement comparé des autres pays en Europe.

S'agissant particulièrement des OST, véritable colonne vertébrale du traitement des instruments financiers, il convient d'être précis et ordonné. Le sujet est d'une grande complexité car toute la chaîne des intervenants, de la société émettrice à l'investisseur est étroitement concernée, il existe un grand nombre de types d'OST, et il faut savoir à quel moment lancer une réforme, car certaines périodes de l'année ne sont pas propices aux aménagements.

Macroplanning de mise en production



Petit-Déjeuner

Gestion du collatéral : enjeux et solutions

6 mai 2014

En partenariat avec Aurexia Conseil

Face aux récentes évolutions réglementaires (EMIR, Bâle III, Solvency 2) qui ont suivi la crise financière de 2008, la gestion du collatéral est désormais devenue un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs : optimisation financière, STPisation des processus voire externalisation, centralisation, fluidification et sécurisation figurent parmi les principaux enjeux. Simple fonction back-office par le passé, le collatéral devient une fonction stratégique pour de plus en plus d'établissements.

La très forte hausse de la demande de collatéral, qui se chiffre en centaines de milliards de dollars, est un phénomène relativement récent, que l'on doit à la crise, et plus particulièrement à la faillite de Lehman à l'automne 2008.

Cet événement a convaincu les marchés qu'ils avaient sous-estimé les risques, et surestimé leur appréciation de la qualité de leurs contreparties.

Cet effet de conjoncture n'a pas joué seul. Plusieurs éléments structurels ont fait progressivement leur apparition pour renforcer

le besoin de sécuriser les transactions.

Il en est ainsi de nombreux textes, dont le règlement EMIR, qui organise l'obligation de compensation en contrepartie centrale pour les dérivés OTC, l'obligation de collatéralisation des flux qui seront échangés en bilatéral, des obligations qui touchent le monde de l'assurance, et enfin, des régimes de résolution qui sont mis en place, sans oublier l'impact de Bâle III pour les banques.

La demande de collatéral est durable

Au demeurant, cette demande forte est durable. L'industrie financière doit s'organiser en conséquence.

Face à ce déferlement, nous ne sommes heureusement pas démunis en matière de stocks de titres à allouer.

En revanche, la question de leur distribution est plus délicate, mais la Place de Paris a démontré son savoir-faire en développant

l'offre de services de gestion tripartite autour d'EUROCLEAR, de LCH.Clearent SA et de la Banque de France. Ce faisant, nous présentons une offre compétitive face à la concurrence, et nous préparons T2S. Pour sa part, l'Eurosystème souhaite faire émerger un marché unique du collatéral en Europe.

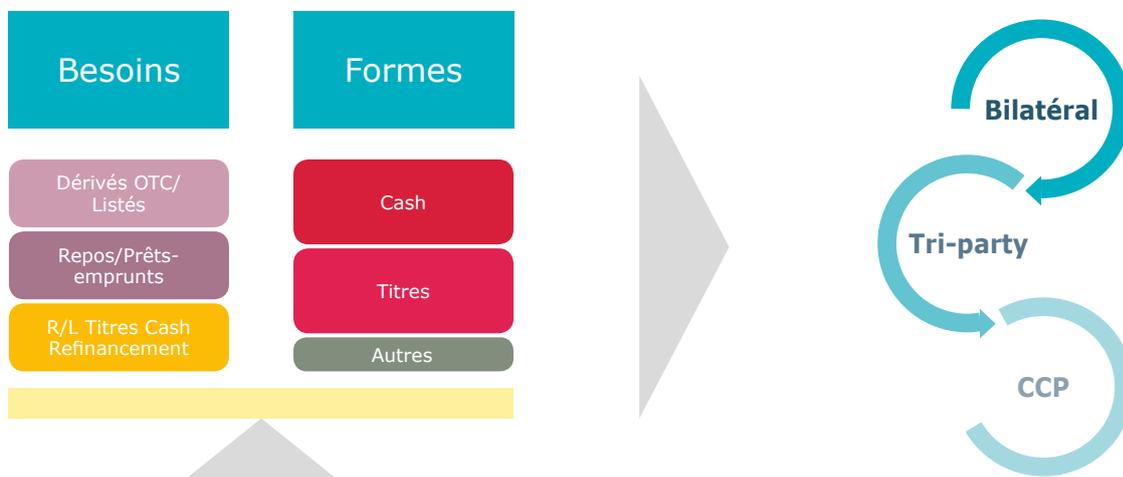
D'autres initiatives doivent jouer un rôle pour répondre à la demande, telle la titrisation.

À cet égard, nous notons avec satisfaction la création très récente à Paris de l'European Secured Notes Issuer (ESNI), qui émet des titres adossés à des créances privées.

Ces titres sont utilisables comme collatéral dans les transactions bilatérales entre Banques.

L'objectif de mobilisation de ces titres auprès de l'Eurosystème est une condition sine qua none. Les premières émissions ont déjà eu lieu.

Garantie utilisée pour couvrir un risque de crédit, le collatéral peut être utilisé pour des besoins de différentes natures et sous différentes formes.



Petit-Déjeuner

CCP et risque systémique : EMIR apporte-t-il des avancées suffisantes ? Quid des plans de R & R ?

27 mai 2014

En partenariat avec Regulation Partners

Les engagements du G 20 ont produit en Europe le règlement EMIR 648/2012 du 4 juillet 2012 sur les produits de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux. **EMIR introduit des aménagements considérables pour l'industrie financière.**

Selon son article premier, il instaure des obligations de compensation et de gestion bilatérale du risque concernant les contrats dérivés de gré à gré ainsi que des obligations de déclaration pour les contrats dérivés, et des obligations unificables concernant l'exercice des activités des contreparties centrales et des référentiels centraux.

Cela étant, le risque systémique qui, dans la nouvelle organisation, se reporte sur la CCP,

est-il correctement évalué? EMIR apporte-t-il à cet égard des garanties suffisantes? Qu'en est-il de l'efficacité potentielle des plans de R&R?

Beaucoup de choses ont changé depuis le déclenchement de la crise en 2008, et depuis l'un des événements majeurs qui l'a caractérisée: la faillite de Lehman Brothers le 15 septembre 2008.

Les CCP doivent être sécurisées

Aujourd'hui, le rôle et les responsabilités des CCP sont clairement systémiques. Outil majeur de prévention et de résolution des crises, les CCP ont de facto centralisé les risques dont elles protègent les autres acteurs, et elles doivent elles-mêmes être sécurisées contre les risques que leur font

courir leurs adhérents, mais aussi contre ceux qu'elles peuvent générer elles-mêmes, d'autant que le règlement EMIR introduit une obligation de compensation de certains dérivés OTC, lesquels vont aggraver les risques encourus.

Le règlement EMIR est entré en vigueur le 16 août 2012.

Il a été voulu en suite du G 20 de 2009 pour améliorer la transparence et la stabilité du marché des dérivés, qui avait été identifié pendant la crise pour le rôle joué par les volumes de transactions de gré à gré.

Cette obligation, qui prendra effet en fin d'année, passe donc par une mise à niveau des CCP, autorisées par leurs régulateurs nationaux, et reconnues par l'ESMA pour ce qui est des CCP étrangères.

LCH.Clearnet SA	Eurex Clearing	Euro CCP N.V.
<ul style="list-style-type: none"> Banque de France • AMF • ACPR Banque Nationale de Belgique De Nederlandsche Bank • Autoriteit Financiële Markten • Banco de Portugal Comissão do Mercado de Valores Mobiliários 	<ul style="list-style-type: none"> BaFin • Deutsche Bundesbank 	<ul style="list-style-type: none"> De Nederlandsche Bank (DNB)
Agréée EMIR depuis le 22/05/2014	Agréée EMIR depuis le 10/04/2014	Agréée EMIR depuis le 01/04/2014
CME Clearing Europe	ICE Clear Europe	CME Clearing Europe
<ul style="list-style-type: none"> Bank og England 	<ul style="list-style-type: none"> Bank og England • ICE Clear Europe regulated as a Derivatives Clearing Organization by the CFTC • ICE Clear Europe is regulated as a Securities Clearing Agency by the SEC 	<ul style="list-style-type: none"> Bank og England
Demande d'agrément EMIR	Demande d'agrément EMIR	Demande d'agrément EMIR
SIX x-clear Ltd		
<ul style="list-style-type: none"> Banque Nationale Suisse (SNB) Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers suisses (FINMA) Bank og England 		
Demande d'agrément EMIR		

Quels superviseurs pour les CCP ?

Petit-Déjeuner

T+2 : Comment la Place française s'est préparée à la bascule du 6 octobre 2014

16 septembre 2014

Une majorité de Places financières dans le monde pratique aujourd'hui le règlement/livraison des titres en T+3. Le projet consistant à réduire à 2 jours le cycle de dénouement des opérations répond à des objectifs d'harmonisation et de sécurisation des opérations financières, en contribuant notamment à la réduction du risque de contrepartie.

À l'initiative de la France, une trentaine de pays d'Europe ont choisi le week-end des 4 et 5 octobre 2014 pour s'aligner sur le nouveau standard, anticipant ainsi la date butoir du 1^{er} janvier 2015. L'objectif poursuivi consistait à réaliser T+2 avant le cycle de migrations à T2S, dont la première fenêtre de basculement a été arrêtée au 22 juin 2015.

La Place de Paris a montré sa capacité à mobiliser les énergies autour de l'AFTI, renouant ainsi avec un savoir-faire qui a fait ses preuves notamment avec le code ISIN, le transfert de propriété, et la standardisation des OST.

S'agissant des impacts d'ordre technique de cette migration, pour l'industrie, ils sont bien réels : réduction du calendrier SBI, impact sur le calendrier des préannonces OST et sur le SRD, ainsi que sur la record date AG et le délai de présentation

des BRN. Par ailleurs, un certain nombre de recommandations préventives ont été dispensées pour limiter les effets de la migration sur l'activité du post-marché.

Autre impact, post-bascule celui-là : en passant à T+2, nous perdons un jour pour apurer les suspens. Il conviendra d'être

encore plus diligents qu'aujourd'hui, sachant toutefois qu'avec une moyenne de 0,5 % de suspens, la France fait partie des bons élèves en Europe.

D'autres impacts, d'ordre réglementaire et fiscal sont à signaler. Ils entraînent des aménagements du RG AMF, du Code de Commerce et des Instructions fiscales.

Le règlement CSDR est porteur de plusieurs réformes qui contribuent globalement à une plus grande sécurité et à une meilleure résilience pour le R/L et les CSD. Outre l'harmonisation des délais de R/L, il instaure l'obligation de dématérialisation des titres, et prévoit des règles communes pour remédier aux risques liés aux opérations et aux prestations des CSD.

À l'initiative de la France, une trentaine de pays d'Europe se sont alignés sur le nouveau standard avant la date butoir du 1^{er} janvier 2015.



Groupe de travail

Conservation

Dans la continuité des travaux préparatoires lancés en 2013, le groupe Conservation s'est fortement impliqué, en lien avec les infrastructures de Place, dans la mise en œuvre d'importantes évolutions apportées en 2014 dans les métiers des Titres.

Tout d'abord, **le lancement du PEA PME au 1^{er} janvier 2014** a soulevé de nombreuses interrogations sur les critères d'éligibilité des titres, sur les procédures d'inscription des titres non cotés ou sur la fiscalité des bons et droits associés. Les impacts très significatifs relatifs à la détermination de la durée de détention des titres nécessaires depuis la soumission des plus-values de cessions mobilières au barème progressif de l'impôt sur le revenu ont soulevé quant à eux de très nombreuses questions sur les moyens d'échange entre établissements dans le cadre des transferts de portefeuilles.

De même, **les évolutions apportées au service TPI** (élargissement aux obligations et introduction des coordonnées électroniques dans les données à restituer) ont nécessité une coordination entre les établissements pour ajuster le dispositif. Avec le groupe Flux et Stocks, le groupe Conservation a également rédigé, à destination des sociétés de gestion, des recommandations relatives à la transmission de l'information dite « particulière » qui s'inscrivaient dans les travaux de mise en œuvre du cahier des charges du TCC et il a poursuivi son implication dans les travaux relatifs au marquage des ordres conduits avec l'AFG.

Enfin, doit être souligné le succès remarquable de la réduction du cycle de règlement/livraison à T+2, résultat de nombreux travaux préparatoires conduits en concertation sur la Place. Rappelons à ce titre que la plupart des Places européennes concernées se sont alignées sur l'initiative française promouvant une bascule au 6 octobre 2014.

Comme les années précédentes, **les travaux relatifs à l'harmonisation des standards OST européens** ont fait l'objet d'un suivi rapproché. Le dispositif classique du MIG France a été complété par une organisation de Place dédiée au déploiement des standards OST (HDD/HDR) basée sur un Comité de Pilotage et un Comité opérationnel dédiés. Ces deux Comités se sont appuyés tout au long de l'année sur le sous-groupe Expert OST pour décliner dans le détail les impacts liés à ce projet.

Perspectives 2015

L'année écoulée a également apporté son lot d'évolutions réglementaires qui continueront à être instruites en 2015 par le groupe Conservation et l'observatoire de la Fiscalité, très souvent en lien avec le groupe Émetteurs : révocabilité des ordres d'introduction en bourse pour les clients de détail, OST avec restriction de territorialité, avoirs inactifs en déshérence...

Au-delà des sujets réglementaires, l'année 2015 s'annonce comme une année importante avec la mise en œuvre du Stream V des OST dès mars 2015, l'arrivée de la première vague T2S en juin 2015 (Italie), le suivi des travaux du groupe européen sur les transferts de portefeuilles...



Animateur

Philippe BELLANDE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Membres

- AMAFI
Emmanuel de FOURNOUX
- BANQUE DE FRANCE
Philippe SELWA
- BANQUE DELUBAC & CIE
Sylvie BLACHIER
- BNP PARIBAS
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Franck MICHOT
- CACEIS
Daniel PASCAUD, Sylvie VERNET GRUOT
- CACEIS BANK
Jean-Louis SOMMA
- CITIBANK INTERNATIONAL PLC
Alexandra ROCHE
- CM-CIC TITRES
Jean-Philippe GRIMA
- CRÉDIT AGRICOLE SA
Vincent DUMONT
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Thierry BURTIN
- DEUTSCHE BANK
Amélie DROMAIN
- EUROCLEAR FRANCE
Thomas BRIAN, Laetitia COLOMBANI, Mireille GALEAZZI,
Frédéric GERMAIN, Dan TOLEDANO, Éric BEY
- EURONEXT PARIS
Thibaut DESOUCHES, Marc LEFEVRE, Frédéric MARTINEAU
- HSBC FRANCE
David ABINAL
- LA BANQUE POSTALE
Thierry VIAROUGE
- LCH.CLEARNET SA
Jean-Bernard LESPARRÉ
- LCL
Xavier BONNERU
- NATIXIS
Odile BANBUCK, Rémy BONTE,
Frédéric LOMBARD
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Pierre COLLADON, Thierry LANDRE, Bertrand MALEFANT
- STATE STREET BANQUE SA
Karine FORTI



Animateur

Marc TIBI

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres

- **BANQUE DE FRANCE**
Aline MELEARD
- **BARCLAYS CAPITAL**
Sylvie ASSELIN
- **BNP PARIBAS**
Patrice BRAULOTTE
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Caroline TRUSZKOWSKI
- **CACEIS**
Sylvie VERNET GRUOT
- **CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**
Alexis SARBERG
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**
Bernard BALADA
- **CM-CIC TITRES**
Jean-Philippe GRIMA
- **EUROCLEAR FRANCE**
Mathilde JOANNET,
Dan TOLEDANO
- **EURONEXT PARIS**
Éric BEY
- **LCH.CLEARNET SA**
Anne MAIRESSE
- **NATIXIS**
Odile BANBUCK,
Rémy BONTE
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Corinne AUDRAIN,
Pierre COLLADON

Groupe de travail

Groupe de Liaison France

Le Groupe de Liaison France (GLF) est le groupe transversal de l'AFTI. Tous les sujets post-marché y sont évoqués et le rôle du GLF est d'être la « voix » de l'AFTI vis-à-vis des instances de Place françaises et européennes, ainsi que vis-à-vis des régulateurs nationaux et européens. En pratique, le GLF élabore quand le besoin existe une « position française » qui est ensuite transmise au Conseil de l'AFTI pour ratification et diffusion plus large. De même, le GLF vient en soutien de par son rôle transversal de tous les autres groupes de travail AFTI. Ainsi, le Groupe de Liaison France (GLF) a mis à profit l'année 2014 pour analyser, discuter et prendre position sur les sujets à forts enjeux comme :

■ Le Règlement CSD (CSDR)

Au printemps dernier, le GLF a piloté la réponse de la Place française au discussion paper de l'ESMA sur le règlement CSD (CSDR). C'est une importante mesure dans le domaine du post-marché puisqu'elle porte sur le futur régime des buy-in, sur la discipline de marché et le montant des pénalités percevoir/payer ainsi que sur le reporting de transactions à faire pour le régulateur. Suite à la publication du draft du règlement CSD en août 2014, le GLF s'est organisé pour être force de proposition vis-à-vis de l'ESMA pour la définition notamment d'un régime harmonisé de pénalités et de buy-in.

■ Target 2 Securities (T2S)

Plusieurs mini-consultations émanant de la BCE dans le cadre de T2S (critères de matching, degré de préparation à T+2, harmonisation fiscale) ont été traitées par le GLF, ce qui a permis de positionner la Place française comme un marché « pionnier » par rapport à toutes les questions de la BCE.

Également en coordination avec les autres groupes et instances de Place, le GLF a assuré un suivi complet de l'ensemble des initiatives de préparation de la Place française à T2S. 2014 a notamment été l'occasion pour le GLF de se positionner sur les

franco sans matching, sur la gouvernance projet en place et sur la stratégie de tests. Les recommandations formulées par le GLF sur la V3.1 du white paper ou les DSD (Detailed Service Description) d'Euroclear France, sur le blueprint de la Banque de France portant sur la gestion espèces ont reçu un accueil favorable des instances de pilotage, de décision et d'orientation françaises et européennes.

■ Standards OST (H2D/HDR)

Cette harmonisation étant un prérequis pour que chaque marché rejoigne T2S, le GLF a œuvré à l'amélioration permanente de ces standards en étroite collaboration avec le comité de pilotage AFTI en charge principale du dossier.

■ Solutions de Collateral Management

Le GLF a travaillé avec la Banque de France, Euroclear et LCH.Clearnet autour du développement de l'initiative française Euro GC+. Cette initiative permet aux acteurs une gestion améliorée de leur cash, des titres déposés en collatéral et une meilleure maîtrise des risques de marché.

■ Le raccourcissement du cycle de règlement/livraison : Projet T+2

Participant activement aux travaux de Place sur l'harmonisation des cycles de Règlement/Livraison en Europe (T+2), le GLF a reconduit en 2014 l'approche pragmatique de 2013 qui consistait à prendre en compte les contraintes des différents métiers impactés. Grâce à des communications, campagne de tests, réponse aux consultations, mise à jour du cahier des charges, le passage à T+2 au 6 octobre 2014 a été réalisé sans encombre, à l'instar de la majorité des pays européens.

En conclusion, le GLF a permis à l'AFTI en 2014, comme au cours des années précédentes, à être très présente sur les grands dossiers de Place afin de faire au mieux entendre la position des acteurs français.

Groupe de travail Marché actions

De nombreux projets pour les Infrastructures de Place

Le groupe a attaché cette année une attention particulière aux projets de développement d'Euronext suite à son introduction en bourse :

- Projets sur les marchés cash : plateforme de négociation de fonds, innovation sur les ETFs, lancement de la négociation d'EFP (Exchange for Physical).
- Projets sur les marchés dérivés : lancement de « weekly futures », lancement de futures sur les dividendes, enrichissement de la gamme sur les single stocks et les commodities.

Les projets de LCH.Clearnet et d'Euroclear France ont également été suivis de près : accompagnement des projets de développement d'Euronext, T2S, gestion des échanges de collatéral, Euro GC+.

Un suivi des principaux projets réglementaires

Le groupe Marché Actions a suivi les impacts de l'actualité réglementaire au niveau européen et français et plus particulièrement :

- Les développements liés au passage début octobre de T+3 à T+2 du délai de règlement/livraison avec une analyse d'impact menée post-bascule.

- Le projet de règlement CSDR visant à harmoniser le cadre réglementaire s'appliquant aux Dépositaires Centraux, avec une analyse fine des discussions autour de la « Settlement discipline » et des différents modes de pénalités envisagés.
- La directive MIF II – MIFIR, notamment sur les aspects liés à l'interdiction des inducements et l'identification des clients.
- Le début de la mise en œuvre de la réglementation EMIR (déclaration aux Trade Repositories) et son impact sur le fonctionnement des chambres de compensation et le périmètre de l'obligation de compensation sur dérivés OTC.

L'année 2015 sera encore riche en sujets à traiter

La définition par l'ESMA des standards techniques de la directive MIF II sera à n'en pas douter un sujet-clé l'année prochaine, ainsi que la suite de la mise en œuvre de la réglementation EMIR.

Par ailleurs, le groupe de travail suivra de près les développements autour des projets T2S, CSDR et Euro GC+.



Animateurs

Emmanuel de FOURNOUX
 AMAFI

Alain POCHE
 BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres

• **ABN AMRO CLEARING**
 Gildas LE TREUT

• **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
 Hortense BOIZARD,
 Marc TIBI

• **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**
 Fabrice NOVEL

• **CM-CIC SECURITIES**
 Bruno CAREIL,
 Frédéric MESNIERE

• **CRÉDIT AGRICOLE CHEUVREUX SA**
 Jean-Pierre CHAPELET

• **EUROCLEAR FRANCE**
 Laetitia COLOMBANI

• **EURONEXT PARIS**
 Anne GAIGNARD

• **EXANE**
 Patrick CRESUS

• **LCH.CLEARNET SA**
 Pierre-Dominique RENARD

• **NATIXIS**
 Rémy BONTE

• **SOCIÉTÉ DE BOURSE PAREL SA**
 Emmanuel DE CHERISEY

• **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CIB**
 Jocelyn de BOURMONT

• **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
 Sylvie BONDUELLE

• **UBS SECURITIES FRANCE SA**
 Marc-Antoine BOURDET



Animateur

Marc TIBI

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres

- **AGENCE FRANCE TRESOR**
Diana LAITHIER
- **BARCLAYS CAPITAL**
Sylvie ASSELIN
- **BNP PARIBAS CIB**
Marie-Pierre QUANTIN,
Alexiane SIMON
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Astrid MARRAUD,
Geoffroy SAINTE-BEUVE
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**
Bernard BALADA,
Alexandra ROCHE
- **CLEARSTREAM**
Stéphane EL GHARBI
- **CRÉDIT AGRICOLE CIB**
François DE CHANALEILLES
- **DTCC**
Elena GAETINI,
Lilia TIRA
- **EUROCLEAR FRANCE**
Giovanna CARATTOZZOLO,
Caroline DEROCLE,
Jean-Michel FLAVIGNY
- **EURONEXT PARIS**
Nathalie MASSET
- **HSBC FRANCE**
Marie THOMAS
- **LCH.CLEARNET SA**
Thierry PLARD,
Nicolas VINCENT
- **NATIXIS**
Remy BONTE,
Frédéric PLANET

Groupe de travail

Marché taux

Le groupe Marché Taux a poursuivi en 2014 ses travaux d'amélioration et de sécurisation des processus sur les produits de Taux, de veille et d'anticipation des évolutions à venir, qu'elles soient réglementaires (réglementations CSD et EMIR par exemple) ou consécutives à des projets de Place (comme Target 2 Securities).

Le groupe a suivi les préoccupations opérationnelles des acteurs du marché, tels que les suspens de règlement/livraison chez LCH.Clearnet SA et Euroclear France ou encore l'Agence France Trésor.

Les initiatives pour optimiser la gestion du collatéral portées par les infrastructures de marché, tant en termes d'interopérabilité, que d'amélioration des services existants ont fait l'objet d'une attention spécifique. La mise en œuvre d'CGC Plus par LCH.Clearnet, la Banque de France et Euroclear France, l'intra-opérabilité entre Euroclear France et Euroclear Bank ou la gestion des TCN en devises ont été régulièrement éclairées en réunion AFTI Marché Taux.

Un retour des meetings des organes de gouvernance de Place (comités French Mac, FLOWP) a aussi systématiquement été proposé.

Le groupe a par ailleurs souhaité cette année faire une plus grande place aux projets de dynamisation du marché des produits de taux en France et en Europe,

notamment les plateformes de négociation (BondMatch, Galaxy), ou les travaux du Comité 2020 de Paris Europlace sur le développement du marché des TCN notamment.

L'attention a été soutenue sur les projets réglementaires et de Place dont la mise en œuvre approche, en particulier Target 2 Securities, le règlement CSD ou EMIR, en termes de contenu comme de calendrier de mise en œuvre.

Dans ce cadre, la settlement discipline, le passage des Places européennes à T+2 ou le traitement des critères de matching optionnels ont été abordés tout au long de l'année en fonction des avancées de la Place ou sur le plan européen.

Sur ces thèmes, le groupe a comme les années précédentes favorisé les interventions extérieures, par exemple sur les évolutions proposées par LCH.Clearnet à horizon T2S, le plan de migration de la Banque de France, ou sur les évolutions programmées par la Banque Nationale de Belgique.

En 2015, ces projets majeurs pour les Places française et européenne continueront de faire l'objet d'un suivi rapproché, Target 2 Securities, le règlement CSD ainsi que les initiatives d'harmonisation associées entrant dans des phases clé de leur mise en œuvre.

Groupe transversal ad hoc MIF II / MIFIR

Au cours de l'année 2014, les deux sous-groupes Protection des avoirs clients et Reporting des transactions animés par Karima Lachgar, Emmanuel de Fournoux et Marie Thérèse Aycard ont procédé à une lecture approfondie des versions finalisées et adoptées par le Conseil et le Parlement de la directive MIF II et du règlement MIFIR et plus précisément des dispositions présentant un impact sur les membres de l'Association

Dans un second temps, les deux sous-groupes ont concentré leurs travaux sur l'élaboration des positions de la Place dans le cadre d'une première consultation organisée par l'ESMA au printemps 2014 sur le niveau 2 de MIFID 2/MIFIR et portant sur l'avis technique, d'une part, et sur les ITS et RTS, d'autre part.

Ces positions ont été élaborées dans le cadre d'un échange constant avec les services de l'AMF et de la Direction Générale du Trésor.

Une délégation de représentants du groupe transversal a rencontré en juin 2014 les représentants de l'unité en charge du dossier MIF II/MIFIR à la Commission européenne.

Ce dialogue étroit avec les pouvoirs publics nationaux et européens a permis la prise en compte d'un certain nombre de préoccupations exprimées notamment par l'AFTI sur la désignation d'un responsable en charge de surveiller les avoirs clients, sur les mécanismes équivalents à la ségrégation dans les juridictions de pays tiers, sur l'utilisation non autorisée des avoirs des clients.

Nos préoccupations

Cependant, d'autres aspects n'ont pas été pris en compte et c'est dans ce cadre que le groupe a fait de nouveau valoir ses observations dans le cadre de la seconde consultation lancée par l'ESMA en décembre 2014. En particulier, l'AFTI s'est exprimée sur le caractère non pertinent de la limite intra-groupe de 20 % proposé par l'ESMA dans le cadre de l'obligation imposée par MIFID 1 aux PSI qui doivent placer les fonds espèces qu'ils détiennent pour le compte de leurs clients auprès d'un établissement de crédit.

Cette limite intra-groupe de 20 % présente en effet de nombreux effets négatifs en termes de risques de liquidité et de risques opérationnels.

Par ailleurs, l'AFTI continue d'alerter les autorités sur les conséquences des propositions de l'ESMA en matière de conservation des échanges mails et téléphoniques et dont le périmètre semble trop large par rapport aux objectifs poursuivis par la directive MIF II. Des contacts avec la CNIL (l'autorité de régulation en matière de protection des données personnelles) seront pris.

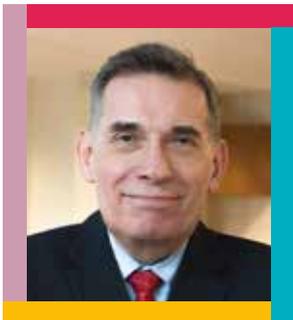
Les actions de sensibilisation des pouvoirs publics vont donc se poursuivre tout au long de l'année 2015 avant que la phase de transposition ne donne lieu à une répartition des travaux au sein des différents groupes métiers et observatoires.



Animatrice
Karima LACHGAR
 AFTI

Membres

- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
 Virginie ANOYEL-ARPINO
- **AMAFI**
 Emmanuel de FOURNOUX,
 Victor MAURIN, Julien PERRIER
- **BNP PARIBAS**
 Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
 Maya AUGUSTYN, Virginie de SOULTRAIT,
 Marc TIBI
- **CACEIS**
 Luc TAGLIABUE, Sylvie VERNET GRUOT
- **CM-CIC TITRES**
 Jean-Philippe GRIMA
- **COFOGRABEF INTERNATIONAL**
 Chantal ARAGON
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
 Dominique DE WIT
- **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**
 Nassera DEBBAH
- **CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES**
 Patrick SCHOOB
- **EUROCLEAR FRANCE**
 Martine DALET
- **HSBC FRANCE**
 Claire GRISSELLE
- **LCH.CLEARNET SA**
 Perrine HERRENSCHMIDT,
 Pierre-Dominique RENARD
- **NATIXIS**
 Odile BANBUCK, Frédéric LOMBARD
- **RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA**
 Véronique MOUSSU
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
 Aurélien BIAIS, Sylvie BONDUELLE,
 Pierre COLLADON
- **STATE STREET BANQUE SA**
 Karine FORTI,
 Mohammad-Amine ALLAL



Animateur

Marcel RONCIN
AFTI

Membres

- **AMF**
Michel DEGRYSE
- **ANSA**
Pierre MARSAL
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Frédéric BECK
- **CACEIS**
Samuel RONFARD,
Sylvie VERNET GRUOT
- **CACEIS CORPORATE TRUST**
Lionel BARTHELEMY
- **CFONB**
Maria DE SOUSA
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Dominique DE WIT
- **EURONEXT PARIS**
Éric BEY
- **NATIXIS**
Carine ANDRE
- **OTC GROUPE ONEPOINT**
Olivier PIERRE
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Pierre COLLADON

Groupe transversal

Comité de pilotage Migration OST

La transposition des standards européens OST en France est un projet au long cours. Engagée depuis de nombreuses années, elle devrait s'achever à l'automne 2016, à l'issue du rééchelonnement intervenu en 2014, selon lequel, après le franchissement du Stream IV le 18 novembre 2013 (automatisation des annonces d'opérations), les deux dernières étapes se concrétiseront en 2015 et 2016 : Stream V le 28 mars 2015 (application des standards sur les opérations obligatoires, telles les distributions de titres sans options, et les réorganisations obligatoires sans options) et Stream VI le 12 septembre 2016 (opérations électives telles les distributions de titres avec options).

Ce nouveau calendrier s'achèvera donc postérieurement à l'intégration de la France dans la seconde vague Target 2 Securities (28 mars 2016).

La priorité a été donnée à la préparation de Stream V. Dans cette perspective, les documents nécessaires ont été mis à la disposition des Établissements : une première description des pratiques de marché, la seconde version du cahier des charges de la migration, ainsi qu'une première version du cahier de tests de Place. La plateforme de test d'Euroclear sera ouverte du 28 janvier au 27 mars 2015.

Par ailleurs, des aménagements réglementaires ont été conçus pour permettre la mise en œuvre des standards. Ils prendront effet au premier avril 2015.

Sur un plan général, la préparation de Stream V ne fait pas apparaître de retard chez les participants, lesquels se sont mobilisés pour être en ordre de marche.

L'étape suivante (septembre 2016) est lointaine. L'organisation de la période de transition devra permettre à chacun de rester mobilisé et de ne pas perdre ses acquis.

Enfin, un effort de communication significatif a été consenti pour couvrir cette migration : Petits-déjeuners du 2 avril 2014 et du 14 avril 2015, quatre newsletters « Corporate actions » parues en 2014, diffusion des documents rappelés supra sur les sites internet de l'AFTI et du CFONB, communications du CFONB à ses adhérents, articles dans la revue Banque...



Sous-groupe de travail MIG France

Sous-groupe de travail du groupe Conservation de l'AFTI, le MIG France (Market Implementation Group) coordonne les efforts du marché français pour mettre en œuvre les standards européens en matière de traitement des opérations sur titres (OST) et des assemblées générales (AG) dans le cadre de la levée de la barrière 3 du rapport Giovannini, qui vise à réduire les différences nationales constatées dans ces deux domaines.

C'est un groupe transversal qui réunit autour d'un même objectif des représentants de tous les pans de l'industrie des titres. Il entretient un lien étroit avec la Fédération Bancaire Européenne et les instances communautaires qui suivent la mise en œuvre des standards.

Les travaux 2014...

En 2014, les travaux ont essentiellement porté sur les aspects suivants :

- Mise à jour des rapports d'analyse d'écart du marché français (Gap Analysis) par rapport aux standards européens à appliquer sur les OST. Ces rapports sont diffusés pour partie à l'European MIG et pour partie au T2S CASG...
- Assemblées générales : ce groupe a lancé une étude approfondie des flux d'échanges relatifs au traitement des assemblées générales dans le cadre de l'application des standards européens en intégrant les possibilités offertes par la norme ISO 20022. La mise à jour des rapports d'analyse d'écart du marché

français pour les standards Assemblée a également été faite et diffusée à l'Européen MIG.

- Préparation et participation aux European MIG (tenus en janvier à Vienne et en septembre à Budapest).
- Poursuite de la contribution aux travaux du CAJWG (Corporate Action Joint Working Group) et du JWGGM (Joint Working Group on General Meeting) dans le cadre de la définition des standards et du suivi de leur mise en œuvre.
- Le MIG s'appuie sur un dispositif de Place pour la mise en œuvre des OST en France (projets HDD HDR) organisé autour d'un Comité de Pilotage et d'un Comité Opérationnel de Place appuyé par le sous-groupe Experts OST.

... Et 2015

L'année 2015 sera marquée par la livraison du lot relatif aux événements obligatoires en matière d'OST avec le passage au Stream V le 28 mars 2015, et la préparation du lot suivant sur les OST avec choix (Stream VI) programmé le 12 septembre 2016.



Animateur

Pierre COLLADON
 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 SECURITIES SERVICES

Membres

- **AFEP**
Odile de BROSSE
- **ANSA**
Pierre MARSAL
- **BANQUE DE FRANCE**
Hervé ANGEBAUD,
Aline MELEARD
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Franck MICHOT
- **CACEIS**
Daniel PASCAUD,
Sylvie VERNET GRUOT
- **CM-CIC TITRES**
Jean-Philippe GRIMA,
Luba GUEORGUIEVA
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Dominique DE WIT,
Florence FETILLEUX
- **DEUTSCHE BANK**
Amélie DROMAIN
- **EUROCLEAR FRANCE**
Thomas BRIAN,
Laetitia COLOMBANI
- **EURONEXT PARIS**
Éric BEY
- **LCH.CLEARNET SA**
Anne MAIRESSE
- **NATIXIS**
Odile BANBUCK



Animateur

Bertrand MALEFANT
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES

Membres

- **BANQUE DE FRANCE**
Valérie BOUR,
Jean Michel RENOTON,
Michel TAILLIEZ
- **BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES**
David ALEMANNNO,
Henri MOCKA,
Gabriel LEBOVITCH
- **CACEIS**
Isabelle FAVRE,
Éric OGER
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Thierry BURTIN,
Thierry COATARMANAC'H
- **CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES**
Virginie BELLINI,
Laurent DIXNEUF,
Guillaume FLORANCEAU,
Soazig LEGRAND
- **EURO SECURITIES PARTNERS**
Dorothee CHAMPOMIER,
Louiza RICHER
- **EUROCLEAR FRANCE**
Alain DISCART
- **LCH.CLEARNET SA**
François DOMERGUE
- **NATIXIS**
Jean-Christian AUBERT,
Violaine KIEFFER,
Pierre LOYER
- **PROCAPITAL**
Erwan GEFFROY
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Véronique GILANTON,
Thierry LANDRE,
Sonia POUPON,
Josette RUGANI

Sous-groupe de travail

Market Data Management

Le sous-groupe Market Data Management a pour but de traiter l'ensemble des problématiques de la Place autour des données de marché, dont :

- les offres des fournisseurs de données,
 - l'impact des réglementations sur les Market Data,
 - l'impact de l'évolution des normes.
- 6 réunions ont été organisées en 2014, au cours desquelles les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

Actualité des fournisseurs de données

L'actualité autour des fournisseurs de données est passée en revue au fil de l'eau des réunions. Néanmoins, deux fournisseurs ont particulièrement sollicité le sous-groupe :

Six Financial

Il s'agit du principal fournisseur de données pour les métiers du post-marché.

- Les échanges entre les membres permettent de suivre la prestation PGD. Cela comprend notamment la veille de Place, la mesure des risques par rapport aux projets de Place, et le suivi des nouveautés et améliorations.
- Les réunions permettent également de préparer un debriefing des Clubs Utilisateurs organisés par Six Financial.
- Les priorisations en matière de développement souhaitées par les membres du sous-groupe ont été remontées au prestataire. Cette liste comprenait 10 sujets, hors aspects réglementaires obligatoires.

Bloomberg

Les principaux enjeux des nouveaux contrats ont été expliqués et partagés entre les membres, notamment concernant la clarification qu'ils apportent sur l'échange de données avec la clientèle et les régulateurs dans le cadre des prestations des membres.

Carnet d'ordres

L'initiative de ces travaux est née d'un risque de Place identifié, du fait que très peu de fournisseurs sont actuellement en mesure de proposer une prestation.

Dans un premier temps, le sous-groupe a défini une liste des champs considérés

comme nécessaires à un carnet d'ordres pour le post-marché.

Dès le début de l'année, Euroclear a fait part de son intérêt pour fournir cette prestation. Six Financial s'est également montré intéressé. Euroclear a présenté au dernier trimestre les principes de son offre à venir (champs concernés, flux et formats, règles d'usage de la donnée).

Offres des providers pour Solvency II

Une veille de marché a été effectuée pour identifier parmi tous les fournisseurs de la Place ceux qui avaient une offre sur Solvency II, en matière de transparence et d'enrichissement.

Sollicitations du sous-groupe

Le sous-groupe a été sollicité par la Commission de normalisation n°4 pour donner un avis sur des normes ISO relatives aux Market Data :

- ISO DIS 10962 : Classement des Instruments Financiers (CFI),
- ISO DIS 18774 : Nom court de l'Instrument Financier (FISN).

Présentations de fournisseurs ou sociétés de conseil

Mars 2014 :

La société 3S Consulting est venue présenter les dernières évolutions concernant le LEI (Legal Entity Identifier).

Septembre 2014 :

Interactive Data est venu présenter sa nouvelle organisation.

Contribution au groupe GIP – Paris 2020

Le sous-groupe a été sollicité pour participer à un groupe de travail autour des Infrastructures dans le domaine des données financières sur la Place de Paris qui a pour objectif de faire des propositions concrètes au GIP (Groupe des Infrastructures de Place) et au Comité Paris 2020 visant à faciliter l'accès aux données financières et à en réduire le coût. Un comité est organisé toutes les six semaines environ.

Groupe transversal **T+2**

Inscrite parmi les barrières Giovannini dès 2001, l'harmonisation du cycle de règlement/livraison des titres en Europe a été reprise dans le règlement CSDR, lequel a prévu sa mise en œuvre au plus tard le 1er janvier 2015

L'objectif de ce groupe de travail T+2 était de préparer la Place de Paris à une réduction du cycle de R/L de 3 à 2 jours ouvrés.

Ainsi, il a travaillé tout au long de l'année 2014 pour permettre une bascule réussie de la Place au nouveau cycle de règlement/livraison en octobre 2014.

À cet effet, le groupe constitué des différents métiers de la profession (brokers, émetteurs, teneurs de compte-conservateurs, sociétés de gestion, infrastructures de marché...) s'est régulièrement réuni au cours de l'année pour lister et traiter les différents points d'attention.

En outre, la liaison a été faite au niveau européen avec la « Task Force T+2 » pilotée par la BCE qui avait en charge la préparation des différents marchés T2S au T+2.

Ces travaux ont conduit à un cahier des charges de Place, cosigné par d'autres associations (AFG, CFONB), et qui a permis un passage réussi au nouveau cycle de règlement/livraison à partir du 6 octobre 2014.

Les travaux ayant pris fin, le groupe a cessé son activité en novembre 2014.



Animateur
Marc TIBI
 BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres

- **A2 CONSULTING**
Yann de SAINT-MELEUC
- **AILANCY**
(Rapporteur)
Marie-thérèse AYCARD,
Virginie THOMSEN
- **AMAFI**
Emmanuel de FOURNOUX
- **ANSA**
Pierre MARSAL,
Jean-Paul VALUET
- **AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**
(Observateur)
Michel DEGRYSE
- **AVIVA INVESTORS FRANCE**
Éric GUILLAUME
- **AXA IM**
Philippe BARRAU
- **BANQUE DE FRANCE**
Aline MÉLÉARD
- **BNP PARIBAS**
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL,
Caroline TRUSZKOWSKI
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Emmanuel de LAPPARENT,
Virginie de SOULTRAIT
- **CACEIS**
Jean Marc LE GALLO,
Sylvie VERNET GRUOT
- **CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**
Henri ORANGE
- **CITI**
Alexandre ROCHE
- **CM CIC**
Jean-Philippe GRIMA
- **CM CIC ASSET MANAGEMENT**
William MARGOLINE
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Corinne BAILLY,
Dominique DE WIT,
Rémy BONTE
- **DEUTSCHE BANK**
Amélie DROMAIN
- **EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT**
Benoît DURAND
- **EUROCLEAR BANK**
Giovanna CARATAZZOLO
- **EURONEXT**
Éric BEY, Thomas BRIAN
- **EXANE**
Patrick CRESUS
- **HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT FRANCE**
Didier DELEAGE
- **LA BANQUE POSTALE**
Béatrice CHIAPPA
- **LCH.CLEARNET SA**
Jean-Bertrand LESPAREE,
Anne MAIRESSE,
Pierre Dominique RENARD
- **NATIXIS**
Odile BANBUCK,
Frédéric DECLERCQ
- **PAREL**
Odile GUERRIER CALAS
- **PRO CAPITAL**
Romain GELE
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Charles BICHEMIN,
Pierre COLLADON,
Marianne MARFFY
- **SIX FINANCIAL**
Alain GAUTIER

Recommandations de la Place

Anticiper une production en T+2

- Mettre à jour les procédures et les conventions mentionnant le délai de R/L.
- Communiquer en amont auprès de la clientèle pour préparer le changement.

Anticiper la bascule

- Éviter les OST pendant la période de bascule.
- Éviter les transferts de portefeuille pendant la période de bascule.
- Se préparer à traiter deux journées de règlement/livraison en une le 8 octobre.
- Veiller à éviter les suspens et les impacts sur la trésorerie.

Les Matinales de l'AFTI
et de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense

1984-2014 : la dématérialisation des titres en France, 30 ans après

26 novembre 2014

En partenariat avec l'association FIDES et la Fédération Bancaire Française

Le souci de renforcer les fonds propres des entreprises françaises par le développement de l'actionnariat a conduit les pouvoirs publics, à la fin des années 70, à prôner la modernisation du marché financier.

Cette modernisation a débuté avec le vote de la Loi sur l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises, le 13 juillet 1978.

Le 24 juillet 1979, le ministre de l'Économie chargeait Maurice Pérouse (DG, CDC) d'étudier la modernisation des méthodes de cotation, d'échange et de conservation des valeurs mobilières.

Remis au ministre de l'Économie le 11 septembre 1980, ce rapport formulait des propositions selon deux axes.

Mise en place d'un marché continu informatisé et unifié

Ce marché devait être alimenté par des ordres dont le routage et les réponses devaient être automatisés. Un marché d'options négociables était également créé.

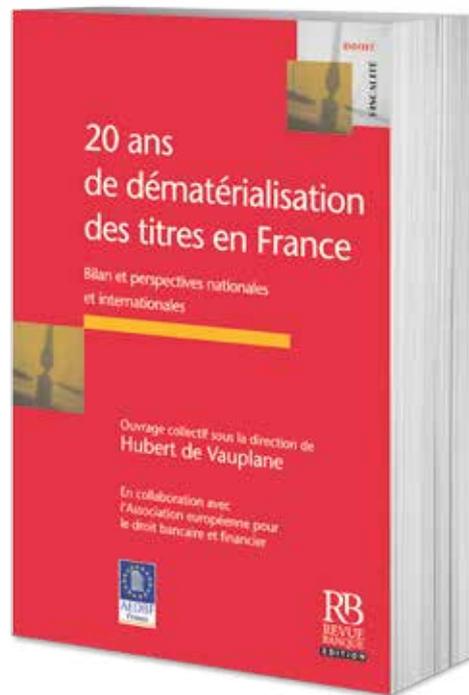
Simplification du régime des titres

Les différents modes de détention des titres devaient disparaître au profit d'une inscription en compte chez l'émetteur ou chez un intermédiaire, la réforme devant aboutir à une dématérialisation des valeurs mobilières.

La loi de Finances pour 1982 n° 81-1160 du 30 décembre 1981, dans son article 94, alinéa 2, dispose que : « *Les valeurs mobilières émises en territoire français et soumises à la législation française, quelle que soit leur forme, doivent être inscrites en comptes tenus par la personne morale émettrice ou par un intermédiaire habilité.* ».

Cette loi de Finances consacrait cette nouvelle organisation qui devait voir le jour le 5 novembre 1984, il y a trente ans.

C'est peu dire que d'affirmer que la dématérialisation des titres en France a joué un rôle-clé dans la modernisation des pratiques des back-offices. Elle a permis l'industrialisation de ce métier, jusque-là très largement manuel et par là, la réduction de ses coûts et l'optimisation de ses délais de traitement, favorisant sa mutation vers un service à valeur ajoutée, plus proche de la clientèle française et internationale.



L'ouvrage édité par la Revue Banque à l'occasion des 20 ans de la dématérialisation des titres en 2004.

Les évolutions législatives et réglementaires qui ont suivi

- La loi du 3 janvier 1983 (dite Loi Delors) sur le développement des investissements et de la protection de l'épargne.
- La circulaire du 8 août 1983 sur le régime des valeurs admises aux opérations de la Sicovam (dépositaire central dont les activités devaient être reprises par Euroclear, créé en janvier 2001).
- L'instruction numéro 3 du 26 janvier 1984 aux affiliés de la Sicovam portant sur la refonte de son système comptable.
- La publication le 29 février 1984 du cahier des charges des émetteurs teneurs de compte de valeurs mobilières non admises en Sicovam.
- Le nouveau règlement général de la Sicovam, publié par arrêté du 23 mai 1984.

En outre, la Place de Paris engageait, en 1986, une réforme des procédures de règlement/livraison consécutives aux négociations sur valeurs mobilières qui se traduit par la mise en service de RELIT en 1990.

- La loi sur l'épargne de juin 1987 crée le Plan d'Épargne Retraite (PER).
- La loi de 1988 sur la transformation du statut des agents de change.
- La loi de 1989 sur la sécurité et la trans-

parence des marchés financiers. Célébrer cet anniversaire n'est toutefois pas une fin en soi. C'est le point de départ de réflexions que nous avons souhaité partager sur deux sujets très actuels : le droit des titres, qui est sans doute la principale réforme européenne encore à réaliser dans le post-marché et l'industrialisation de celui-ci.

Cet anniversaire était l'occasion d'échanger, tant au plan du droit que de la pratique, sur la vision que nous pouvons avoir en 2014 sur cette révolution industrielle qui a gagné un grand nombre de pays européens, et sur les défis qu'il nous reste à relever.

Le futur droit européen des titres

Traiter ce sujet revient à se poser deux questions :

- Où sont les titres ?
- À qui appartiennent-ils ?

En France, l'organisation est la suivante :

- L'inscription en compte constitue le titre lui-même.
- le titre est dans le compte titres ouvert au nom de son propriétaire par son teneur de compte.
- il n'est donc pas déposé chez le dépositaire central.
- l'investisseur est propriétaire de son titre.

Ces principes de base ne sont pas partagés par tous les pays.

L'industrialisation

L'extrême difficulté du sujet explique sans doute les reports successifs des travaux européens.

Le second sujet, tout aussi fondamental, renvoie à l'évolution des pratiques et des techniques du post-marché.

La dématérialisation a permis l'usage de l'ordinateur, lequel a largement remplacé la main-d'œuvre, et rendu possible des pratiques qui exigent aujourd'hui des personnels nettement plus qualifiés, évolutifs, pratiquant les langues étrangères pour faire face au développement des flux de plus en plus transfrontières.

Les privatisations de 1987 furent sans doute l'un des premiers défis qu'il fallut relever pour une industrie alors balbutiante : les volumes considérables qui traduisaient un véritable engouement pour la bourse firent toucher du doigt la nécessité de disposer de moyens technologiques à la hauteur des enjeux. À cet égard, Relit vint trop tard pour régler/livrer automatiquement les flux ordonnancés. Il n'en sera heureusement pas de même pour les ouvertures de capital de 1993.

Amphi

VOTACCESS : trois ans de mise en œuvre !

18 juin 2014

En partenariat avec l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA) et la Fédération Bancaire Française

VOTACCESS a été conçu pour automatiser les instructions de vote par correspondance grâce au recours à l'internet et aux techniques de numérisation. Rigoureusement conforme aux exigences réglementaires, cette plateforme met à disposition un référentiel central multi-fonctions des assemblées générales en environnement hautement sécurisé.

VOTACCESS attire un nombre croissant de sociétés émettrices soucieuses de consolider le lien qu'elles entretiennent avec leur actionariat. Les votes par correspondance traités se multiplient, ce qui participe à une meilleure démocratie actionnariale ainsi qu'à une démarche économiquement responsable.

Les chiffres 2014

En 2014, 15 émetteurs supplémentaires ont rejoint le dispositif qui totalise aujourd'hui 40 entreprises issues du CAC 40 et du SBF 120. Cet élargissement s'ajoute à la progression du volume de votes : 200 000 votes ont été enregistrés en 2014, soit le double des volumes de 2013. Autre point de satisfaction : 75 % des votes par correspondance ont été saisis sur internet, la partie restante ayant été numérisée par les intermédiaires financiers. Cela illustre l'attachement et la bonne compréhension de ce dispositif par les actionnaires.

Les avancées

À la suite des recommandations émises par le conseil scientifique VOTACCESS en 2012-2013, une part croissante de sociétés ont supprimé leur seuil de convocation aux assemblées générales ainsi que l'envoi de convocations papier. Depuis cette année, les porteurs de part de FCPE ont également accès à la plateforme VOTACCESS.

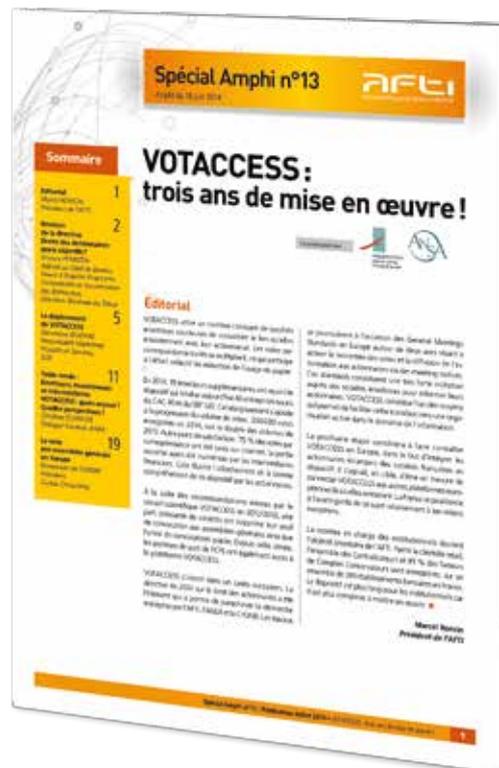
VOTACCESS s'inscrit dans un cadre européen. La directive de 2007 sur le droit des actionnaires a été l'élément qui a permis de parachever la démarche entreprise par l'AFTI, l'ANSA et le CFONB. Les travaux se poursuivent à l'occasion des General Meetings Standards en Europe autour de deux axes visant à activer la remontée des votes et la diffusion de l'information aux actionnaires via des meeting notices. Ces standards constituent une très forte incitation auprès des sociétés émettrices pour informer leurs actionnaires. VOTACCESS constitue l'un des moyens qui permet de faciliter cette transition vers une organisation active dans le domaine de l'information.

L'horizon européen

La prochaine étape consistera à faire connaître VOTACCESS en Europe, dans le but d'intégrer les actionnaires étrangers des sociétés françaises au dispositif. Il s'agira, en cible, d'être en mesure de connecter VOTACCESS aux autres plateformes européennes là où elles existeront. La France se positionne à l'avant-garde de ce sujet relativement à ses voisins européens.

Les investisseurs institutionnels

La montée en charge des institutionnels est un autre objectif prioritaire de l'AFTI. Parmi la clientèle retail, l'ensemble des centralisateurs et 95 % des teneurs de compte-conservateurs sont enregistrés, sur un ensemble de 390 établissements bancaires en France. Le dispositif sera plus long pour les institutionnels étrangers car il sera plus complexe à mettre en œuvre.



Groupe de travail Émetteurs

En 2014, les travaux du groupe Émetteurs ont principalement porté sur la concrétisation de plusieurs préalables à la mise en œuvre de T2S, tels que le passage réussi, courant octobre, au délai de règlement/livraison à T+2, la rationalisation des natures de comptes en Euroclear, la déclinaison opérationnelle des projets d'harmonisation des dates de dénouement et de réorganisation des OST ainsi que la préparation de la généralisation du paiement direct (démarrage prévu avec la première phase du projet d'harmonisation des OST).

Le TPI

Les travaux d'amélioration et d'élargissement du service TPI aux obligations et aux fonds, ainsi que la fourniture de l'adresse Internet des investisseurs ont abouti par ailleurs à la publication d'une ordonnance d'application en juillet qui nécessite aujourd'hui un suivi de la déclinaison opérationnelle de ces évolutions en étroite relation avec le groupe Conservation. La digitalisation est en particulier au cœur des préoccupations des émetteurs et elle s'est notamment déclinée au travers d'études de faisabilité juridiques et techniques afin de pouvoir véhiculer les adresses internet des clients entre les établissements teneurs de compte et les émetteurs au travers du TPI.

Le nominatif

Sur le nominatif, les travaux ont notamment porté sur la généralisation des droits de vote doubles introduite par la loi Florange et l'examen des cas de perte du droit de vote double en cas de fusion/scission ou d'acheté/vendu. Les travaux ont également visé à améliorer la qualité des données relatives aux comptes joints dans les registres et leur mise en cohérence avec les informations gérées par les teneurs de compte.

Les assemblées générales

Concernant les assemblées générales, l'évolution de la record date a nécessité un travail pédagogique important à l'attention

des émetteurs visant à l'élaboration d'une solution partagée avec la Place en vue d'être en ligne avec les standards européens tout en intégrant le cycle de règlement/livraison de deux jours. Un nouveau bilan de la campagne d'AG 2014 a confirmé le succès grandissant de VOTACCESS et permis d'identifier les améliorations à mettre en œuvre en 2015, avec notamment l'accélération de l'ouverture du système à la prise en compte des votes institutionnels et non-résidents. Les pratiques de certaines associations pouvant avoir un impact sur le bon déroulement du vote en AG ont également été analysées et de nouvelles recommandations ont été émises visant à rappeler les règles à respecter conformément à notre environnement réglementaire.

Autres dossiers

Sur le volet juridique et fiscal, l'entrée en application de FATCA début juillet a nécessité de finaliser l'analyse des impacts sur les différentes activités du métier émetteurs, les conventions d'ouverture de compte nominatif et le périmètre d'application au nominatif pur notamment pour certains produits tels que les SOFICA.

Les travaux menés avec Euronext et Euroclear ont permis la mise en œuvre opérationnelle d'un formulaire unique d'annonces d'OST. Un premier bilan satisfaisant a pu être tiré au bout des premiers mois d'utilisation.

Les travaux menés avec le CFONB (Pôle Instruments Financiers) ont principalement porté sur les modalités de traitement des sociétés en liquidation avec notamment la préparation de la rencontre avec le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires.

Un recensement des frais d'admission à la cote a été lancé sous forme de sujet d'étude proposé à l'AFTI Formation.

Enfin, le thème des avoirs en déshérence (loi Eckert - projet Cielade) a été inscrit au plan de travail du groupe pour identifier ses impacts sur le métier émetteurs.



Animatrice

Sylvie VERNET GRUOT
CACEIS

Membres

- AIR LIQUIDE
Didier HENRIOT
- BNP PARIBAS
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES
Pierrick LEBRANCHU,
Pascal LECLERC
- CACEIS CORPORATE TRUST
Corinne BRAND,
Jean-Luc MENNESSON
- CM-CIC TITRES
Christophe DURAND
- EUROCLEAR FRANCE
Laëtitia COLOMBANI
- LA BANQUE POSTALE
Thierry VIAROUGE
- NATIXIS
Odile BANBUCK
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES
Laurent CHALIVROY,
Pierre COLLADON,
Richard ROGER



Animatrice

Sylvie VERNET GRUOT
CACEIS

Membres

- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Calista DOUCET,
Laurent CASTA DA SILVA,
Bruno CHARPENNE,
Marylène COUTROT,
Natacha DEZERT,
Maïté GRANCLERE,
Pascal LECLERC,
Frédéric LEON
- **CACEIS**
Carine JULIO,
Evelyne LEFORT,
Célia MELUL
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**
Alexandra ROCHE
- **CM-CIC TITRES**
Christophe DURAND,
Luba GUEORGIEVA
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Sébastien FREMAUX
- **EUROCLEAR FRANCE**
Thomas BRIAN,
Nadine TARDIVEL
- **EURONEXT PARIS**
Éric BEY,
Constantin KANTADERIS
- **LA BANQUE POSTALE**
Serge MAREIX
- **NATIXIS**
Jean-Christian AUBERT,
Odile BANBUCK,
Dominique MARIE
- **SIX FINANCIAL INFORMATION**
Alain GAUTIER,
Bruno HUET,
Mireille SACRIPANTI
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Charles BICHEMIN,
Laurent CHALIVOY,
Pierre COLLADON,
Aymeric de THOURY

Sous-groupe de travail Experts OST

Les projets menés par la Place en matière d'opérations sur titres (OST) impactent les émetteurs, leurs mandataires, les teneurs de compte ainsi que les infrastructures (Euroclear, Euronext et LCH. Clearnet).

La préparation de la mise en œuvre de ces projets nécessite de faire appel de façon concertée à des experts OST des différents métiers concernés afin d'étudier les évolutions du système d'information Titres de la Place, ainsi que leurs impacts sur les traitements et échanges d'informations entre les différents acteurs.

C'est pourquoi l'AFTI a fait le choix en 2014 d'intégrer parmi ses groupes de travail le sous-groupe Experts OST qui rassemble des représentants des métiers de mandataire d'émetteur et de conservateur (institutionnel et retail) et des infrastructures, afin d'examiner de façon concertée l'ensemble de la chaîne de traitement.

Depuis sa création, ce sous-groupe est notamment intervenu pour valider les évolutions du système ESES, étudier la mise en place de la TTF sur les OST, puis approfondir les thèmes étudiés dans le cadre du projet d'harmonisation des OST en rapportant au Comité Opérationnel.

Les travaux 2014

En 2014, les travaux du sous-groupe Experts OST ont principalement porté sur la déclinaison opérationnelle des projets HDD et HDR visant à l'harmonisation des dates de dénouement et de réorganisation des OST ainsi que sur la préparation de la généralisation du paiement direct qui interviendra à la même date que l'une des phases du projet d'harmonisation des OST. À ce titre, le sous-groupe a examiné les impacts, sur

les processus opérationnels et les systèmes d'information des différents acteurs, des évolutions du cadre réglementaire et fiscal, résultant de l'harmonisation européenne et de sa transposition dans le cadre du marché, sur l'ensemble du traitement des OST: émission et placement des titres puis tous types d'événements pouvant intervenir pendant la vie des titres jusqu'à leur éventuel terme.

Le sous-groupe a également examiné les modalités d'automatisation et d'adaptation des processus, sans oublier l'impact fiscal, identifié et validé les évolutions envisagées du système d'information d'Euroclear France, les évolutions des échanges entre les acteurs et notamment les échanges sous format SWIFT en relation avec le NUG Valeurs Mobilières. Il a également rédigé ou adapté les pratiques de marchés correspondantes. Le sous-groupe enfin a défini les calendriers de tests et de bascule, puis engagé la rédaction des cahiers de tests.

L'essentiel des travaux assurés en 2014 concerne la préparation du Stream V qui doit intervenir fin mars 2015. Le Stream V correspond au traitement des OST de distribution de titres et des OST de réorganisation obligatoires. Les modalités d'indemnisation des rompus et fractions ont fait l'objet d'analyses très détaillées afin de définir les modalités d'annonces permettant d'optimiser la distribution du produit de l'OST et de réduire autant que possible le nombre de titres cédés en vue de l'indemnisation.

Ces évolutions ont également fait l'objet de travaux menés en concertation avec l'ANSA avec pour objectif l'adaptation du cadre réglementaire.

Conseil scientifique VOTACCESS

Le Conseil scientifique de VOTACCESS a été créé en avril 2012 par l'AFTI et l'ANSA au moment du démarrage opérationnel de la plateforme VOTACCESS.

Ouvert aux associations représentant des émetteurs et des actionnaires, il accueille également des représentants de sociétés émettrices, de banques, et de l'université.

La plateforme VOTACCESS a été créée par la société SLIB en 2010, à la demande de l'AFTI, lorsque les conditions juridiques et techniques ont été réunies pour moderniser le traitement des votes par correspondance des investisseurs grâce à l'emploi d'internet. Cette plateforme a été dotée de sa propre gouvernance, dont un Comité de pilotage dont l'animateur est membre de droit du Conseil.

Le Conseil est chargé de suivre la montée en charge du vote électronique, de partager les retours d'expérience, de proposer des améliorations à l'outil informatique, et de réfléchir à la promotion du vote électronique en Europe.

Après trois ans de montée en charge, VOTACCESS est totalement opérationnel pour les investisseurs particuliers, qui étaient sa première cible.

Les travaux du Conseil en 2014

Ils ont avant tout porté sur le développement du vote électronique pour les investisseurs institutionnels, résidents et non-résidents. Le chantier est lourd, mais les discussions progressent, notamment avec deux établissements de proxy voting par qui passent principalement les votes des non-résidents. Parallèlement, les travaux avancent sur l'utilisation de la norme internationale de messages SWIFT 20022, et les jalons sont posés pour l'emploi de VOTACCESS comme socle avec une interface vers d'autres pays.

Grâce aux travaux du sous-groupe MIG, un lien est fait avec les initiatives prises au niveau européen.

Par ailleurs, le Conseil a validé le principe de la nouvelle record date AG, qui passera le premier janvier 2015 à 2 jours ouvrés avant l'AG en position dénouée. Enfin, le Conseil suit le projet de modification de la directive de 2007 sur les droits des actionnaires. Il est à noter qu'Euroclear est régulièrement invité pour échanger notamment sur les travaux de coopération avec VOTACCESS sur les General meeting standards. (Annonces, vote et position titres).

La campagne d'assemblées générales 2014

Elle a été l'occasion d'un nouveau bond en avant de l'utilisation de la plateforme VOTACCESS, avec une quarantaine de sociétés adhérentes, contre 25 en 2013 et 6 en 2012.

Le nombre de votes collationnés a pratiquement doublé en un an, et les trois quarts sont d'origine électronique. L'acheminement des votes n'a rencontré aucun problème significatif, renforçant la réputation de fiabilité de la solution mise en œuvre en 2012.

Par ailleurs, de plus en plus de sociétés ont décidé de supprimer le seuil de convocation de leurs actionnaires et de généraliser la suppression de l'envoi de documentation papier sur proposition du Conseil scientifique.

2014 a été enfin l'occasion d'ouvrir le vote électronique aux porteurs de parts de FCPE.

Coanimateurs

Marcel RONCIN, AFTI
Christian SCHRICKE, ANSA

- **AFEP**
Odile de BROSSES
- **AFG**
Valentine BONNET
- **AFTI**
Marcel RONCIN
- **AIR LIQUIDE**
Patrick RENARD
- **ANSA**
Christian SCHRICKE,
Jean-Paul VALUET
- **APAI**
Hervé CHEFDEVILLE
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Pierre JOND
- **CACEIS**
Sylvie VERNET GRUOT
- **CM-CIC TITRES**
Jean-Philippe GRIMA
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Dominique DE WIT
- **FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ACTIONNAIRES SALARIÉS ET ANCIENS SALARIÉS**
Serge BLANC
- **FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS D'INVESTISSEMENT**
Aldo SICURANI
- **FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITES**
Anne-Marie JOURDAN
- **GDF SUEZ**
Brigitte ROESER-HERLIN
- **MEDEF**
Isabelle TREMEAU
- **MIDDLENEXT**
Caroline WEBER
- **NATIXIS**
Marc CATTELIN
- **PARIS EUROPLACE**
Arnaud de BRESSON
- **SANOFI**
Olivia GUILLAUME
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Éric de GAY de NEXON,
Richard ROGER
- **SUEZ-ENVIRONNEMENT**
Diane GALBE
- **TOTAL**
Charles PARIS de BOLLARDIERE
- **UNIVERSITÉ PARIS-OUEST NANTERRE LA DEFENSE**
Michel BOUTILLIER
- **VIVENDI**
François BISIAUX

Amphi

Le renouvellement des institutions européennes : Quels enjeux ?

7 octobre 2014

En partenariat avec la Fédération Bancaire Française



Une nouvelle législature

Tour à tour, le Parlement élu le 25 mai dernier et la nouvelle Commission vont s'attacher aux dossiers prioritaires, engageant ainsi une nouvelle législature.

Un déferlement de textes

Pour mémoire, la directive MIF, parue à l'automne 2007, est le dernier texte sorti avant la crise qui a ébranlé les marchés financiers mondiaux. Un an plus tard, la faillite de la banque Lehman Brothers en marquait la gravité. La législature précédente a ainsi été marquée par les crises économiques, financières et monétaires qui ont entraîné pour l'ensemble des acteurs de l'industrie financière un déferlement de textes dont l'objectif était d'assurer une meilleure protection de l'investisseur final, une surveillance accrue et plus transparente des marchés, et enfin une harmonisation progressive des pratiques dans les États membres. Cette législature devait également permettre d'achever l'intégration des services financiers européens.

Légiférer dans un environnement aussi délicat tenait de la gageure. Il fallait, en effet, prévoir des mesures de protection des marchés et des investisseurs tout en introduisant les bases d'un nouveau système financier. L'impact a été sévère pour le post-marché tant par l'ampleur de chaque réforme que par leur nombre, sur lequel des réserves peuvent être faites.

Ce travail considérable est à l'origine d'évolutions sans précédent à cette échelle et

dont le résultat devrait rendre encore plus sûre l'intermédiation bancaire et financière en Europe. Toutefois deux réserves :

- Beaucoup de délais sont provoqués par le renvoi systématique en niveau 2 de nombreux textes. L'ESMA donne l'impression d'être trop souvent sollicitée pour régler un grand nombre de points qui n'ont pu l'être au niveau 1. Par voie de conséquence, l'ESMA croule sous les dossiers et les mesures de niveau 2 tardent, à l'instar de MIF II, CSDR, UCITS V, etc.
- Le caractère parfois contradictoire des textes est préoccupant, et leur mise en œuvre n'est pas toujours évidente. Il ne

faudrait pas que les textes post-crise viennent interférer avec les initiatives prises en faveur de la croissance, voire les neutralisent.

Le programme de la législature

Quels sont les principaux sujets que vont traiter les institutions européennes

pendant la nouvelle législature ? Sans aucun doute, le nécessaire redémarrage de l'économie européenne sera au centre de toutes les attentions. Cela pose naturellement la question de son financement. Plus près de nous, parmi les chantiers qui intéressent le post-marché, il faudra achever les travaux en cours : projet de règlement sur les fonds à long terme, résolution des institutions non bancaires, fonds monétaires, opérations de financement sur titres et, last but not least, le droit du titre.

2014 marque les trente ans de la dématérialisation des titres, et l'AFTI va célébrer cet événement en collaboration avec l'universi-

té de Nanterre. Ce cycle (1984-2014) devait trouver son achèvement dans le cadre de l'harmonisation européenne des marchés financiers. Nous nous apercevons, en fait, que les pays ayant développé chacun leurs propres pratiques ne sont pas toujours prêts à renoncer à leurs habitudes, et plus particulièrement concernant le droit du titre.

C'est l'un des chantiers les plus difficiles qui soient, mais il faudra bien le clore un jour.

Renforcer notre magistère d'influence

Ce nouveau démarrage doit enfin être l'occasion pour la France de faire progresser son magistère d'influence auprès des institutions de Bruxelles. Nous ne sommes pas assez présents et nous devons prendre exemple sur nos voisins d'outre-manche. Au sein de la sphère du post-marché, nous nous efforçons d'y prendre part en nous rendant souvent à Bruxelles et en y délocalisant une fois par an notre conseil. La prochaine étape est prévue fin novembre.

Un atout pour l'AFTI : l'ETDF

Nous allons prendre par ailleurs la Présidence du forum européen des dépositaires (ETDF). Cette structure informelle a montré son efficacité et constituera sans doute un modèle de ce que l'on devrait essayer de faire dans nos autres métiers. En effet, l'ETDF, qui regroupe dix pays fin 2014, leur permet de parler d'une même voix pour traiter des sujets relevant de l'asset servicing. Cela porte davantage lorsque nous rencontrons la Commission européenne ou le Parlement. Le travail est précédé par des échanges assidus entre nos services, l'AMF et la Direction générale du Trésor, avec qui nous travaillons en bonne intelligence.

Il fallait des mesures de protection des marchés et des investisseurs, tout en introduisant les bases d'un nouveau système financier.

Petit-Déjeuner

LEI : démarrage opérationnel

5 mars 2014 • En partenariat avec TnP Consultants

Le 12 février 2014, l'obligation de déclaration à des Trade Repositories des transactions sur produits dérivés, prévue par le règlement 648/2012 « EMIR », est devenue opérationnelle.

Les contreparties aux contrats dérivés sont dans l'obligation de s'identifier via un « legal entity identifier », (LEI), identifiant unique, invariable et universel des intervenants sur les marchés, mis en place à la demande du G20 en vue de réduire le risque systémique, d'améliorer la protection contre les fraudes et les abus de marché, ainsi que de renforcer la qualité des données financières.

La France a étroitement participé à la mise en place de la gouvernance du LEI, et joue un rôle important dans le dispositif.

Le LEI est le résultat d'une orientation prise par le G20, dans le contexte de la crise financière, à l'occasion de l'approbation d'un dispositif de reconnaissance des intervenants actifs sur les marchés financiers internationaux, en vue de réduire le

risque systémique, tel qu'observé depuis l'automne 2008 avec les conséquences de la faillite Lehman.

Il s'agissait d'améliorer l'efficacité des outils d'agrégation des expositions aux contreparties, et de permettre aux régulateurs une meilleure identification des concentrations et des risques potentiels, tout en incitant les acteurs à sécuriser leurs transactions.

C'est l'universalité de la démarche qui la rend remarquable. Initiative partie du sommet - le G20 - encadrée par une gouvernance mondiale structurée et décentralisée, elle semble pouvoir être un outil efficace au service d'une meilleure sécurité des opérations, dès lors que son implémentation sera fermement conduite à son terme auprès de l'ensemble des agents économiques concernés, car le chantier est gigantesque.

Le LEI représente par ailleurs une démarche intéressante dans le cadre de la fixation d'une norme universelle. Sous des abords purement techniques, le LEI pourrait bien

devenir l'une des principales réponses réglementaires à la crise, même si, comme toute réforme de cette envergure, il lui faudra du temps pour s'installer et s'imposer. Les premières applications pratiques de l'emploi du LEI :

- Depuis le 12 février 2014, les transactions sur les nouveaux contrats de produits dérivés doivent être obligatoirement déclarées à des Trade Repositories selon les termes du règlement EMIR 648/2012, et dont la liste a été publiée par l'ESMA qui les a agréés le 7 novembre 2013 (REGIS, CME, ICE, DTCC). Cette déclaration est déjà effective aux États-Unis, au Japon, et doit l'être en Australie, à Singapour et à Hong Kong.
- Les intervenants doivent s'identifier via un LEI.
- Le Dodd Frank Act, AIFMD, CRD IV ont, ou auront recours au LEI, pour ce qui est des textes actuels.

ISSA Event à Paris

Industrie du post-marché : quels challenges internationaux ?

29 octobre 2014 • En partenariat avec l'ISSA et la Fédération Bancaire Française

Depuis plus de 30 ans, l'ISSA (International Securities Services Association) contribue activement au développement de l'industrie des titres dans le monde, assurant une interaction efficace entre les différents acteurs (buy side, sell side, infrastructures).

Via son symposium et ses groupes de travail d'experts reconnus, l'ISSA fournit année après année une aide et des solutions applicables aux nombreux challenges de l'industrie du post-marché.

Avec plus de 80 institutions actives venant de toutes les régions du monde, l'ISSA bénéficie d'une expertise exceptionnelle tant technique que géographique.

Pour sa part, l'AFTI représente en France les métiers du post-marché et elle dialogue à cet effet avec la puissance publique et les régulateurs. Elle intervient naturellement dans le concert européen, et entretient des contacts fructueux avec la Commission européenne et le Parlement européen.

Association professionnelle, l'AFTI com-

prend 85 membres qui représentent l'ensemble des métiers du post-marché.

Les problématiques développées par l'ISSA, telles la standardisation, le collateral management, le proxy voting, les Corporate actions, le Custody, la supervision, qui ont fait l'objet de rapports de l'ISSA font également partie de nos priorités.

En synthèse, l'AFTI et l'ISSA poursuivent le même but, le développement de l'industrie financière, en facilitant les contacts entre les différents acteurs.

Petit-Déjeuner

Zoom sur l'activité juridique et fiscale 2014-2015

3 décembre 2014

La nouvelle Commission européenne, présidée par le luxembourgeois Jean-Claude Juncker, s'est fixé cinq priorités :

- la mise en œuvre de manière appropriée, stricte et cohérente dans toute l'Union européenne des règles adoptées pendant la crise financière ;
- l'achèvement du travail législatif engagé par la précédente Commission ;
- l'évaluation des règles adoptées pour vérifier que l'impact prévu est bien atteint. Une analyse ex post sera réalisée en milieu de mandat ;
- la mise en œuvre de l'Union des marchés de capitaux ;
- la poursuite des politiques multilatérales et bilatérales déjà engagées.

Actualité juridique

La priorité donnée à la mise en œuvre des règles précédemment adoptées laisse augurer une production de nouveaux textes réglementaires moins nombreuse que ces dernières années. Parmi les textes initiés par l'ancien commissaire au marché intérieur et services financiers Michel Barnier, une dizaine dont certains concernent les activités de post-marché ne sont pas achevés. La quatrième priorité est sans doute la plus importante car porteuse d'avenir, mais aussi la moins précise. La création d'un marché des capitaux plus intégré sera la priorité du commissaire Jonathan Hill pour les cinq années à venir. Quant à la dernière priorité, elle constitue un axe majeur de progrès pour les prochaines années. L'Union européenne devra également se saisir des questions relatives au droit du titre et à la fiscalité pour parachever l'intégration des marchés financiers.

En termes de projets, la mise en œuvre du passage à T+2 du délai de règlement/livraison souligne la cohésion de l'industrie financière européenne, laquelle a rejoint le choix de la Place de Paris de retenir le week-end du 4-5 octobre 2014 anticipant ainsi

la date limite du 1er janvier 2015 imposée par le règlement européen sur les dépositaires centraux (CSDR). La mise en œuvre des standards européens sur les opérations sur titres (OST) s'est poursuivie en 2014. Elle s'inscrit dans la perspective du projet Target 2 Securities dont la première vague de migration est prévue pour juin 2015.

Actualité fiscale

L'actualité fiscale a été importante en 2014 en France et à l'international :

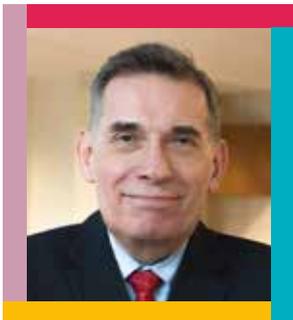
- Réforme des plus-values de cession de valeurs mobilières.
- Création du PEA-PME : le PEA-PME vise à favoriser le financement des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

- Inéligibilité au PEA de certains titres « à effet de levier fiscal »
- Entrée en vigueur de FATCA au 1^{er} juillet 2014, avec l'identification obligatoire des titulaires de nouveaux comptes ouverts à des personnes physiques US.
- Réforme du dispositif Qualified Intermediary (QI).

Actualité jurisprudentielle

Elle fait ressortir que dans les décisions juridictionnelles émanant de la Cour de Cassation, la jurisprudence s'est efforcée de rétablir un équilibre entre la responsabilité des intermédiaires lorsqu'on estime qu'ils ont été négligents, et celle de leurs clients qui sont à l'origine des investissements.





Animateur
Marcel RONCIN
 AFTI

Membres

- **AFTI**
 Isabelle DECIRON
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
 Françoise ERNST
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
 Sylvie RENEAU
- **LCH.CLEARNET SA**
 Leila AISSIOUENE
- **NATIXIS**
 Christine DURAND

Invités

- Bruno DOUVRY
- Bertrand LE CORRE (Café Noir)

Groupe de travail
Communication

L'année 2014 aura vu le groupe Communication poursuivre ses activités traditionnelles, liées à l'exploitation de nos différents médias pour mettre à la disposition de nos adhérents une information de qualité, mais aussi investir dans la préparation d'un certain nombre d'initiatives à venir.

Les 25 ans de l'AFTI en 2015

Nous avons ainsi préparé l'anniversaire de notre Association : l'AFTI aura 25 ans en 2015. À cette occasion, une plaquette sera mise en circulation. Elle évoquera les acteurs et les métiers du post-marché, la gouvernance de l'Association, les contributions de l'AFTI à l'information de ses adhérents, et enfin esquissera les modalités d'évolution du post-marché.

La poursuite de notre collaboration avec de jeunes artistes

Autre événement, après six ans de collaboration fructueuse avec Charles Sauvat, l'AFTI désignera en 2015 un nouveau jeune artiste pour l'accompagner et le soutenir

dans ses travaux. Il en découlera un aménagement de nos visuels (totems, couvertures de nos revues...) début 2016.

Vers un nouveau site internet

Troisième événement, nous finalisons une expression de besoin en vue de la création d'un nouveau site internet et du choix d'un nouvel opérateur. Nous en attendons des rubriques plus riches, une information encore plus fraîche, et une plus grande facilité de navigation. Là encore, rendez-vous début 2016.

Des Matinales et une newsletter

Nous avons élargi la gamme de nos manifestations, avec la tenue d'une première « Matinale » le 26 novembre 2014, qui ouvre un cycle annuel de présentations conjointes de l'AFTI et Paris Ouest Nanterre La Défense pour confronter, sur un sujet donné, l'avis de l'industrie et de l'université. Nous avons enfin créé une nouvelle revue, « spécial petit-déjeuner » qui rendra compte des travaux d'une demi-douzaine d'événements de ce type dans l'année.



Groupe de travail Formation

L'AFTI s'est donné pour mission de coopérer avec les écoles et les universités qui forment des étudiants aux métiers du post-marché.

Cette alliance du monde professionnel et du monde de l'enseignement vise à renforcer la filière post-marché, avec les objectifs suivants :

- Faciliter les relations entre les étudiants, les enseignants et les professionnels ;
- Accompagner les nouvelles générations dans leur connaissance du secteur du post-marché et leur découverte de ses métiers ;
- Adapter les modules d'enseignements au contexte du post-marché et à son évolution ;
- Coordonner les différentes interventions et actions des professionnels dans le cadre de la formation ;
- Réaliser des travaux d'études sur le secteur du post-marché.

Dans son rôle de vecteur de liaison de l'AFTI, le groupe de travail Formation collabore avec neuf établissements, via les différents diplômes qu'ils proposent, en entretenant une relation de proximité.

Ses membres sont des experts métiers ou des responsables de ressources humaines. Ils apportent leur soutien et leurs connaissances aux écoles et universités, et participent activement aux manifestations organisées tout au long de l'année : rencontres avec les étudiants, journées portes ouvertes, forums...

Toujours soucieuse d'être au cœur des événements importants dans le cycle de formation, l'AFTI participe ou orchestre des cérémonies de remises de diplômes.

Preuve d'une collaboration dynamique, l'AFTI a organisé avec l'université de Paris Ouest Nanterre La Défense, en novembre 2014, une Matinale pour marquer les 30 ans de la dématérialisation des titres en France.

Les travaux 2014...

Parmi les travaux réalisés en 2014, le groupe de travail Formation a entamé une réflexion sur des sujets d'études liés aux activités du post-marché pouvant être confiés aux écoles et universités. Il a aussi élaboré une convention de partenariat, pour formaliser les modalités de la relation. Les contrats avec chaque établissement pourront ainsi être signés en 2015.

... Et 2015

Pour resserrer les liens avec les écoles et les universités, le groupe de travail Formation a prévu un séminaire en juin 2015, à l'occasion duquel les représentants des établissements partenaires de l'AFTI auront la parole et pourront échanger avec les professionnels sur différents thèmes.



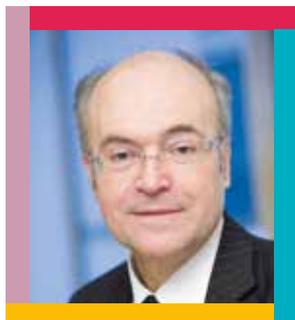
Animateur
Alain GONNIN
 BPCE

Membres

- **AFG FORMATION**
Véronique MORSALINE
- **AMAFI**
Alexandra LEMAY-COULON
- **BNP PARIBAS**
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Véronique GONTIER, Henri MOCKA
- **CACEIS**
Anne-Marie MULLER
- **LCH.CLEARNET SA**
Isabelle THOMAS
- **NATIXIS**
Odile BANBUCK, Bertrand RIMBAULT
- **PROCAPITAL**
Sandrine SORHOLUS
- **RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA**
Claudine BRUN-GUILLOUX, Myriam MEYER
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Alain ROCHER



Adrien LENFANT, Major de la Promotion 2013-2014 (licence professionnelle Gestion d'actifs financiers, back et middle-offices - Université Paris-Ouest Nanterre La Défense).



Animateur

Dominique DE WIT
CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Membres

- **AFG**
Pierre Yves BERTHON,
Delphine CHARLES-PERONNE
- **AFTI**
Anne LANDIER-JUGLAR
- **AMAFI**
Éric VACHER
- **BANQUE DE FRANCE**
Annie NOBIRON
- **BANQUE DELUBAC & CIE**
Sylvie BLACHIER
- **BNP PARIBAS**
Christine ORTOLANO
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Barbara BIZOUARD,
Virginie de SOULTRAIT,
Sandrine GRAT,
Murielle LEVY-CALINSKI,
Henri MOCKA, Fabrice PLAT,
Aleth ROY
- **BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUX) S.C.A.**
Frédéric VAN INGELGOM
- **CACEIS**
Bertille CONTE, Catherine LANGER,
Daniel PASCAUD, Isabelle RITTER,
Sylvie VERNET GRUOT
- **CACEIS BANK**
Anne-Marie ARAKILIAN
- **CACEIS INVESTOR SERVICES**
Yves GAVEAU
- **CRÉDIT AGRICOLE SA**
Vincent DUMONT
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Yves COLLET
- **EURO SECURITIES PARTNERS**
Michael CHEVROTON,
Luisa RICHER
- **EUROCLEAR FRANCE**
Sandra ABOUTBOUL,
Laetitia COLOMBANI,
Sébastien SEAILLES,
Danièle VANHAESBROUCKE
- **EURONEXT PARIS**
Olivier DUDOUIT
- **FBF**
Tania SAULNIER
- **HSBC FRANCE**
David ABINAL,
Stéphane BIGOURET,
Pauline BLANDEL,
Sébastien DANJEAN,
Nathalie GOUX
- **LA BANQUE POSTALE**
Marie-Christine HAG
- **LCH.CLEARNET SA**
Renaud KERSPERN
- **LCL**
Michel HECKMANN,
Justine LAFITE,
Éric WEISTROFFER
- **NATIXIS**
Stéphanie LEGRIS,
Marie-Claire MICHEL,
Sabine NUNGUET
- **OCBF**
Yves THEILLET
- **ODDO SERVICES**
Jérôme HOULLIER
- **PROCAPITAL**
David RINQUET
- **RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA**
Anne LEBEAU-MAUGER,
Véronique MOUSSU
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Philippe SEBAGH
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Alexandre NAEGELE,
Catherine PEYRATOUT
- **STATE STREET BANQUE SA**
Monia DONNEN

Groupe transversal
FATCA / EAI*

Le groupe transversal FATCA s'est réuni le 28 janvier, le 7 mars, le 5 juin et le 10 octobre. Un point d'étape a été réalisé devant le CA de l'AFTI le 31 octobre 2014. De nombreux échanges bilatéraux et transversaux (autres groupes AFTI comme l'observatoire de la Fiscalité ou le groupe Flux et Stocks par exemple) complètent ces quatre réunions. À chaque séance, un « up date » réglementaire est nécessaire; up date partagé avec l'observatoire de la Fiscalité.

Première échéance FATCA

Les établissements de la Place ont respecté la première échéance FATCA du 1^{er} juillet 2014 pour l'identification des nouveaux comptes de personnes physiques US. L'évolution apportée par Euroclear, s'agissant du membership, (nécessité d'être « FATCA Compliant ») suite à la proposition du groupe FATCA, a facilité la mise en œuvre de l'implémentation.

Up date FATCA

Annnonce 2014-38 publiée le 1^{er} décembre 2014 sur le site de l'IRS : les États qui disposent d'un IGA dit « en substance » sont considérés comme disposant d'un IGA bien que non signé. Ils bénéficieront de ce statut après le 31 décembre dans la mesure où ceux-ci démontrent une ferme intention de signer l'IGA. L'IRS a mis à jour la FAQ (Frequently Asked Questions) sur son site afin de donner des précisions concernant l'auto-certification dans les pays IGA. L'IRS a mis à jour les pages relatives au reporting FATCA – rubrique « international data Exchange services » (IDES) – relatif notamment à l'élaboration des fichiers et au processus d'envoi.

Mise en œuvre en France

La DGFIP a indiqué un nouveau calendrier concernant le reporting :

- Périodes de test entre le 30 mars et le 18 mai 2015.
- Période de collecte qui s'étalera du 4 mai au 15 juillet 2015 (date butoir pour ce reporting décalé d'un mois).

Le standard OCDE

Lors du « Forum mondial sur la transparence » des 28 et 29 octobre 2014, 93 pays se sont officiellement engagés à mettre en œuvre le Standard de l'OCDE suivant deux calendriers :

- Dès 2017 pour 58 pays (dont la France) et en 2018 pour 35 pays.
- Parmi ces 93 pays, 52 ont signé un accord multilatéral (MCAA : Multilateral Competent Authority Agreement), sorte d'accord IGA par analogie avec FATCA. Les pays signataires restent toutefois libres de choisir les pays avec lesquels ils souhaiteront échanger.

Adoption de la DAC

Par ailleurs, l'ECOFIN a adopté le 9 décembre 2014 la directive de Coopération Administrative dite « DAC » révisée qui transpose au sein de l'UE le dispositif d'échange automatique d'informations mis au point par l'OCDE. Démarrage prévu en janvier 2016 avec premier reporting en 2017 pour le standard OCDE.

* FATCA : Foreign Account Tax Compliance Act.
EAI : Echanges Automatiques d'Informations.

Groupe transversal

C3P (Comité de Planification des Projets de Place)

Groupe créé sous l'impulsion de l'AFETI, de l'AMAFI, d'Euroclear France, d'Euronext et de LCH.Clearnet SA, le Comité de Planification des Projets de Place (C3P), a poursuivi ses travaux au cours de l'année 2014 afin d'offrir à tous les acteurs de marché et de post-marché une vision consolidée et partagée de l'ensemble des projets qui les impactent.

Les représentants bancaires et d'associations professionnelles, d'entreprises de marché, d'infrastructures de paiement et de la Banque de France qui composent le C3P se réunissent trimestriellement afin d'assurer la cohérence, la planification et la régulation des projets de la Place, liés aux activités de marché et de post-marché.

Un macroplanning offre une vision globale et consolidée des principales échéances de l'ensemble des travaux et permet d'identifier rapidement les éventuelles alertes liées aux interdépendances entre projets, notamment dans le cas du décalage de l'un d'entre eux.

Chacun des projets suivis dans le cadre du C3P fait l'objet d'une fiche technique maintenue par le référent associé. Un comité technique préalable est organisé afin de préparer chaque comité plénier, il permet de s'assurer de la mise à jour des fiches techniques et d'échanger sur les principaux sujets à porter à l'ordre du jour. Les projets réglementaires font également l'objet d'une veille active, c'est le cas par exemple pour la TTF Européenne ou encore l'échange automatique d'informations (EAI).

En 2014, cet outil a notamment permis au C3P d'étudier les impacts du décalage des Streams V et VI du projet ESES Custody évolutions Scope 2.

Les projets les plus complexes, comme T2S, font l'objet de plusieurs lignes de suivi afin de faciliter le pilotage concernant les différents acteurs.

Les objectifs du C3P

Le C3P a donc pour principaux objectifs de :

- Donner une vision générale et consolidée de l'ensemble des projets (via le macroplanning mais également via les comptes rendus des comités pléniers qui sont désormais partagés avec l'ensemble des groupes de travail).
 - Assurer la régulation des projets en en contrôlant l'articulation et en en formulant les recommandations nécessaires pour éviter ou lever les contentieux.
 - Mettre en évidence les projets présents sur le chemin critique de transformation de la Place.
 - Mieux légitimer les projets de Place liés aux activités de marché et de post-marché et identifier les donneurs d'ordres et les échéances de ces projets.
- Assurer une large communication du macroplanning à l'ensemble de la Place notamment via les sites Internet des participants.

Un macroplanning offre une vision globale et consolidée des principales échéances de l'ensemble des travaux.



Animateur

Marc TIBI

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres

- **AMAFI**
Patrick CRESUS
Emmanuel de FOURNOUX
- **BANQUE DE FRANCE**
Élisabeth DEVYS
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Caroline TRUSZKOWSKI
- **CACEIS**
Daniel PASCAUD
- **CM-CIC TITRES**
Jean-Philippe GRIMA
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Dominique DE WIT
- **EUROCLEAR FRANCE**
Sébastien SEAILLES
- **EURONEXT PARIS**
Axel PAILLEAU
- **LCH.CLEARNET SA**
Pierre-Dominique RENARD
- **NATIXIS**
Odile BANBUCK
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Pierre COLLADON,
Éric de GAY de NEXON
- **STET**
Sandra BENISTY,
Hervé ROBACHE



Animatrice

Anne LANDIER JUGLAR

AFTI

(arrivée au 31 janvier 2014)

Membres

- **BANQUE DE FRANCE**
Marie-Sybille BRUNET-JAILLY
- **AMAFI**
Stéphanie HUBERT
- **BNP PARIBAS**
Stanislas TEYSSIER D'ORFEUIL
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Joël PIGEON
- **CACEIS**
Luc TAGLIABUE
- **CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**
Albert MOIRIGNOT
- **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**
Pascal DAVESNE
- **CRÉDIT MUTUEL CIC**
Pascal SIONNEAU
- **EUROCLEAR FRANCE**
Véronique JEHAN
- **HSBC FRANCE**
Claire GRISSELLE
- **LCH.CLEARNET SA**
Frédéric GRAVIER
- **NATIXIS**
Nicolas MARCQUE
- **PROCAPITAL**
Nathanael MASSON
- **RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA**
Véronique MOUSSU
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Sylvie CLERBOU
- **STATE STREET BANQUE SA**
Amine HALLAL

Observatoire

Conformité

Le champ couvert par la conformité ou l'étendue du risque de non-conformité (cf. encadré) ne cesse de s'agrandir avec le développement des réglementations nationales européennes et internationales et des sanctions/amendes corrélatives. C'est pourquoi l'AFTI a jugé nécessaire de réunir, au sein d'un observatoire, les professionnels qui en sont responsables afin de leur permettre de mieux interpréter les nouvelles réglementations dont ils doivent contrôler l'application, de faire remonter les difficultés auprès des autorités, le cas échéant, et de diffuser les bonnes pratiques.

Créé en avril 2014, l'observatoire de la Conformité s'est réuni 8 fois au cours de l'année. Ses membres, au nombre de 17, représentent le domaine « conformité » notamment des établissements teneurs de compte-conserveurs, dépositaires d'OPC, teneurs de registre, du dépositaire central, ainsi que d'associations professionnelles concernées par ce thème.

Liés à la conjoncture, les thèmes abordés ont été par exemple :

- Points d'attention concernant les impacts de

la nouvelle directive MIF, du règlement CSD, de la directive Abus de marché,

- Élaboration d'un plan de contrôle de la conformité à la directive AIFM,
- Avis sollicité par l'observatoire Juridique concernant la délégation de conservation répartie en 3 masses dans le cadre de la directive AIFM,
- Étude qui se poursuivra en 2015 sur les pratiques et recommandations en matière de filtrages à partir de listes d'embargos et de sanctions pour les métiers titres.

L'observatoire a mis en place une FAQ entre ses membres qui permet de mettre en alerte ou de donner des réponses concrètes à des sujets précis.

Les travaux 2015

L'observatoire prévoit de traiter ultérieurement la problématique du contrôle des abus de marché, des « penny stocks » ou encore des comptes titres débiteurs, de répondre aux questions posées par les groupes de l'AFTI et de poursuivre l'étude des impacts des nouvelles réglementations sur les périmètres concernés.

Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne

(anciennement CRBF 97-02 modifié)

Article 10

Risque de non-conformité : le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance;

Article 28

Les entreprises assujetties désignent **un responsable chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle du risque de non-conformité**, dont elles communiquent l'identité à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution;

Article 71

Le contrôle permanent du dispositif de **lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme fait partie du dispositif de contrôle de la conformité**, selon les conditions prévues au chapitre II du présent titre (dispositif de contrôle de la conformité articles 28 à 42).

Observatoire Fiscalité

Au cours de l'année 2014, l'observatoire a axé ses travaux sur la mise en œuvre des réformes fiscales adoptées en France les années précédentes.

Les plus-values de cession

Concernant la réforme du régime des plus-values de cession de valeurs mobilières, il est maintenant acquis que les abattements pour durée de détention seront décomptés de la date d'acquisition des titres à la date de leur cession, et non selon des millésimes. Comme les établissements l'avaient anticipé (sans parvenir malheureusement à en convaincre les pouvoirs publics), la détermination de la date d'acquisition de titres parfois détenus de longue date pose de grandes difficultés pratiques aux investisseurs particuliers. D'importants efforts sont consentis par les établissements pour tenter de les aider dans cette tâche.

Le PEA PME

L'année 2014 a aussi été celle du lancement du PEA PME. Les établissements ont contribué à cette commercialisation et à l'organisation de procédures de vérification de l'éligibilité des titres de PME ou d'ETI à ce plan. Une sécurisation pérenne de ces procédures par l'administration contribuerait certainement au développement des versements des investisseurs sur les plans déjà ouverts.

Un des faits marquants de l'année a également été la décision du 20 juin 2014 du Conseil Constitutionnel sur le régime fiscal du rachat par les sociétés de leurs propres titres, qui a conduit en fin d'année le législateur à adopter une règle unique d'imposition de ces gains, selon le régime des plus-values.

En liaison avec les autres groupes de travail et observatoires de l'AFTI, l'observatoire a accompagné le passage au T+2 en identifiant les textes fiscaux à aménager.

L'observatoire a enfin attentivement suivi l'évolution de plusieurs sujets européens (comme le projet de taxe européenne sur les transactions financières) ou internationaux (échanges automatiques d'informations, exonération de retenue à la source sur les dividendes versés à des OPC étrangers, dispositif TRACE d'application des conventions fiscales), autant de sujets appelés à connaître de nouveaux développements en 2015.



Animateur
Vincent DUMONT
 CRÉDIT AGRICOLE SA

Membres

- **AIR LIQUIDE**
Didier HENRIOT
- **AMAFI**
Éric VACHER
- **BANQUE DE FRANCE**
Annie NOBIRON
- **BANQUE PALATINE**
Céline BERNARDIN
- **BNP PARIBAS**
Christophe FONTAINE,
Nicolas LEJEUNE,
Alexandra WAGMANN
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Aisathou BATHILY, Béatrice RAFFIN,
Sofia BATTENINI REYDON,
Sandrine COHEN,
Carine JEAN-PIERRE, Stoil PETROV
- **BPCE**
Laurence RICHY
- **CACEIS BANK**
Philippe HABEL, Pierre MARCZEWSKI
- **CACEIS CORPORATE TRUST**
Christophe CLEMENCEAU
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**
Bernard BALADA
- **CLEARSTREAM**
Dorothee LAMARQUE
- **CM-CIC**
Jean-Marc GOBERT,
Caroline LE BARON-PARIZOT
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Yves COLLET
- **CRÉDIT MUTUEL CIC**
Cécile SERAUDIE
- **DEUTSCHE BANK**
Rédouan MAGOUR
- **EUROCLEAR FRANCE**
Lorens de KOSTER
- **GROUPAMA BANQUE**
Patricia PRAJET
- **HSBC FRANCE**
Natasha DEAR,
Charlotte HELLUY-LAFONT,
Estelle LE MENN
- **LA BANQUE POSTALE**
Ion Stefan FLOAREA,
Marie-Christine HAG
- **LCL**
Dominique BACH
- **NATIXIS**
Komla FIAWOO,
Laetitia GRANDET,
Serge Philippe IBINGA,
Sabine NUNGUET,
Bartlomiej ULANECKI
- **OCBF**
Germaine DUPAS,
Yves THEILLET
- **ODDO SERVICES**
Jérôme HOULLIER
- **PROCAPITAL**
Rozenn LOUVEL,
David RINQUET
- **RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA**
Anne LEBEAU-MAUGER
- **SIX FINANCIAL INFORMATION**
Nadine GONNOT,
Mireille SACRIPANTI
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Patricia AGUIRRE-FLOAREA,
Julie BOURMALEAU,
Delphine LACONDE,
Rozenn PELTIER,
Nataliya PELYPAS,
Nathalie RIBEIRO
- **UBS SECURITIES FRANCE SA**
Caroline DUMENIL,
Marie GUILLOUX

Invitée
 Nathalie VALLUIS



Animateur
Éric DÉROBERT
 CACEIS

Membres

- **AFTI**
 Karima LACHGAR
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
 Maya AUGUSTYN,
 Laurence CARON-HABIB,
 Thiebold CREMERS,
 Anita METZGER
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
 Virginie AMOYEL,
 Sylvie BONDUELLE,
 Pierre COLLADON,
 Éric de GAY de NEXON

Observatoire International

L'observatoire International de l'AFTI assure une veille permanente sur les initiatives réglementaires à caractère international et conseille le Conseil d'administration et les groupes de travail de l'AFTI sur la nature des enjeux et sur l'opportunité pour l'association de contribuer aux consultations publiques proposées par les législateurs et les autorités de supervision.

Rencontrer les nouveaux acteurs européens

Le contexte de l'exercice 2014 aura été exceptionnel dans le sens où les principaux événements du calendrier européen ont correspondu, respectivement, à l'élection, puis à la nomination d'un nouveau Parlement et d'une nouvelle Commission. L'observatoire International a pris en compte ces évolutions et un de ses principaux objectifs a été de conserver et, le cas échéant, de construire une relation avec les futurs acteurs en matière de réglementation des services financiers. À cet égard, la séance du Conseil d'administration de l'Association, qui s'est tenue en novembre à Bruxelles a permis de confirmer nos messages et d'affirmer l'engagement collectif de l'AFTI à participer de façon constructive au débat européen. Le succès de la conférence annuelle organisée, à Paris, sur l'actualité européenne, et au cours de laquelle interviennent les principaux acteurs européens, en apporte un témoignage supplémentaire.

Si l'actualité a été nécessairement moins riche en termes de nouvelles initiatives, elle a néanmoins, ainsi qu'il était anticipé, été marquée par la finalisation de textes majeurs (CSD-R, UCITS V...), pour nos métiers, du moins en ce qui concerne le premier

niveau de réglementation, et la poursuite des travaux en vue d'une réglementation des Fonds Monétaires ainsi que des Fonds d'Investissement à Long Terme (ELTIFs). L'observatoire International a été particulièrement actif sur tous ces dossiers et a contribué aussi bien formellement que lors de nombreuses rencontres et réunions avec toutes les parties prenantes (régulateurs, législateurs et autres acteurs), français et européens. Il a ainsi porté les positions des membres de l'AFTI, notamment auprès de l'ESMA, dans le cadre de la future définition de leurs règlements d'application (ou « réglementation de niveau 2 »).

Les travaux OICV-IOSCO

Le contexte international réglementaire a également été marqué par les travaux de l'OICV-IOSCO relatifs aux principes applicables à la conservation des actifs des organismes de gestion collective (OPC). L'AFTI, dont l'expertise est reconnue et appréciée, a ainsi été sollicitée et a eu l'opportunité de participer aussi bien aux sessions de travail qu'à la consultation publique de l'IOSCO.

L'ETDF

Enfin, les réalisations en 2014 de l'ETDF (European Depository & Trustee Forum), dont l'AFTI est un des membres fondateurs et un des principaux animateurs, méritent d'être saluées. Outre l'accueil d'un 10^e et nouveau membre, ce qui lui permet d'assurer la représentation de la quasi-totalité du secteur en Europe, l'ETDF a tenu une place remarquable, auprès de la Commission et de l'ESMA dans le cadre de la définition des futures mesures d'application de UCITS V.

Observatoire Juridique

Dans la même veine que les années précédentes, l'année 2014 a été riche pour l'observatoire Juridique, compte tenu de l'entrée en vigueur de textes impliquant une évolution significative du métier de dépositaire et de teneur de compte-conservateur.

Forum d'échanges

L'observatoire Juridique a été un forum de réflexions et d'échanges sur l'interprétation à donner aux nombreux textes tant au niveau européen (CSDR, T2S, UCITS V, révision de la directive Droit des actionnaires...) que français (Ordonnance du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés) et sur leur mise en application au sein des établissements.

En particulier, une place importante a été consacrée aux discussions relatives :

- À la mise en œuvre de la directive AIFM, notamment en ce qui concerne les principes de transparence (ou « look through ») et la ségrégation des actifs détenus auprès de sous-conservateurs,
- À l'identification des textes impactés par le passage au délai de règlement/livraison à 2 jours (T+2), en collaboration avec l'AMF et les infrastructures de marché (Euroclear France, Euronext Paris et LCH. Clearnet),
- À la mise en place d'un système de purge des systèmes de règlement/livraison du dépositaire central en cas de faillite d'un de ses participants,
- À la faculté, pour un émetteur de titres financiers, d'interdire la détention de ses titres au nominatif (pur).

L'observatoire Juridique s'est investi pour assister et collaborer avec d'autres groupes de travail de l'AFTI à la bonne réalisation de leurs études (en particulier avec les groupes Dépositaire, Conservation, Flux et Stocks, Émetteurs, ainsi que le nouvel observatoire de la Conformité).

De manière plus générale, il s'est également révélé être une place de confrontation d'idées. Des groupes de réflexion ont été constitués, en vue notamment de l'évolution de la documentation relative à la fonction de correspondant centralisateur et des modalités d'information des clients en cas d'OST après la réforme du cahier des charges du teneur de compte-conservateur.

Enfin, l'observatoire Juridique a réuni cette année une véritable dynamique entre les juristes, impliqués dans les sujets abordés. Afin de maintenir cette dynamique, il est prévu de poursuivre l'intégration de nouveaux membres mais aussi des intervenants externes (avocats, professeurs de droit...) en vue de l'approfondissement de thèmes spécifiques.



Animateur

Philippe LANGLET
 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 (jusqu'au 8 octobre 2014)
David POIRIER
 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 (à partir du 31 octobre 2014)

Membres

- **AMAFI**
Julien PERIER
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Virginie VIGON-PRIAM
- **BPCE**
Ibrahima NDIAYE
- **CACEIS**
Sylvie VERNET GRUOT
- **CACEIS BANK**
Chantal SLIM
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Antoine ROS
- **CRÉDIT MUTUEL CIC**
Cynthia LORBER
- **CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES**
Delphine KELLER CROVISIER
- **EUROCLEAR FRANCE**
Martine DALET, Stéphanie LIU
- **EURONEXT PARIS**
Olivier DUDOUIT
- **NATIXIS**
Philippe MOULON
- **OCBF**
Catherine ULMAN
- **PROCAPITAL**
Véronique BALTA
- **RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA**
Sébastien MARCK

Visites de délégations étrangères

13 novembre

Réception d'une délégation de la Cosumaf, régulateur du Marché financier d'Afrique centrale

La Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale a décidé de dématérialiser ses titres. En préparation de cette importante migration, une délégation du régulateur régional, la Cosumaf, l'équivalent de l'AMF, est venue en France pour se familiariser avec les méthodes utilisées dans notre pays il y a trente ans. Une présentation du post-marché, de l'AFTI, et de la dématérialisation française a été réalisée, et un échange a eu lieu sur le droit de propriété des titres. Trois personnes composaient cette délégation.



C O S U M A F
COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE



Le périmètre de la Cosumaf s'étend à six pays d'Afrique Centrale : le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad.



10 et 11 décembre

Participation de l'AFTI à un séminaire sur la dématérialisation des titres à Yaoundé (Cameroun), à l'invitation de la Cosumaf

L'AFTI a été invitée à participer à un séminaire de sensibilisation sur la dématérialisation des titres à Yaoundé (Cameroun) les 10 et 11 décembre 2014.

Six États d'Afrique Centrale, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale,



Dominique DE WIT, Rafael TUNG NSUE, Président de la Cosumaf, et Alamine OUSMANE MEY, Ministre des Finances du Cameroun.

et le Tchad - formant une communauté économique et monétaire (la Cematic) - ont en effet décidé, par règlement du 25 avril 2014, de substituer à leurs titres matériels une inscription en compte selon le modèle français. Une délégation avait rencontré l'AFTI à Paris le 13 novembre 2014 pour faire un point sur le sujet.

Dominique De Wit, Secrétaire Général de Crédit Agricole Titres et membre du Bureau de l'AFTI a participé activement aux travaux et a fait bénéficier l'auditoire de l'expérience française.

Visite de délégations étrangères

4 décembre

Réception d'une délégation du Bureau des affaires financières de la province de l'Anhui (Chine)



Une délégation du Bureau des affaires financières de la province chinoise de l'ANHUI a été reçue à l'AFTI le 4 décembre 2014 dans le cadre du cinquantenaire de l'établissement de relations diplomatiques entre la France et la République Populaire de Chine.

À cette occasion, le métier des titres exercé en France, les missions de l'AFTI ainsi que la supervision des marchés financiers en France et en Europe ont fait l'objet d'échanges fructueux.

La province de l'ANHUI, traversée par le fleuve Yangtsé, est située dans le sud-est de la Chine. Elle comprend 60 millions d'habitants, sa capitale est Hefei.



Marcel Roncin et Zhang Weimin, Directeur adjoint du Bureau Provincial.



Les membres de l'AFTI

L'association comprend quatre catégories de membres :

- Ses membres fondateurs et assimilés
- Membres de droit
- Membres associés
- Membres professionnels des activités de post-marché

- ABN AMRO CLEARING BANK NV
- AILANCY
- AIR LIQUIDE SA
- ALLIANZ BANQUE
- AMAFI
- AMTE COUNCIL (ICMA)
- AUREXIA CONSEIL
- AVALOQ
- AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
- BANQUE DE FRANCE
- BANQUE DE NEUFLIZE OBC
- BANQUE DELUBAC & CIE
- BANQUE MARTIN MAUREL
- BANQUE PALATINE
- BARCLAYS
- BNP PARIBAS
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- BPCE
- BPIFRANCE FINANCEMENT
- BRED BANQUE POPULAIRE
- BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUX) S.C.A.
- CACEIS
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
- CAPGEMINI TECHNOLOGY
- CHAPPUIS HALDER
- CITIBANK INTERNATIONAL LIMITED SUCCURSALE DE PARIS
- CLEARSTREAM BANKING
- CORTAL CONSORS
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES
- CRÉDIT DU NORD
- CRÉDIT FONCIER
- CRÉDIT MUTUEL ARKEA
- CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES
- CRÉDIT SUISSE (FRANCE)
- CSC COMPUTER SCIENCES CORPORATION

- DELOITTE & ASSOCIÉS
- DEUTSCHE BANK AG
- DIFCAM
- DTCC
- EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
- EQUINOX CONSULTING
- ERNST & YOUNG ET ASSOCIÉS
- EUROCLEAR FRANCE
- EURONEXT PARIS
- EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE
- EXANE
- EXPERITIES
- FINANCIÈRE MEESCHAERT
- FIRST FINANCE
- FRESHFIELDS BRUCKHAUS DERINGER
- GIDE LOYRETTE NOUEL
- GROUPAMA BANQUE
- HSBC FRANCE
- INSTITUT SUPÉRIEUR DU COMMERCE DE PARIS - ISC PARIS
- INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE LUMIÈRE - GOMFI
- INTERACTIVE DATA
- KBL RICHELIEU
- KURT SALMON
- LA BANQUE POSTALE
- LAZARD FRÈRES BANQUE
- LCH.CLEARNET SA
- LCL
- LEGAL & GENERAL BANK FRANCE
- MICHELIN CIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS
- NATIXIS
- NEXTRAINING
- OCBF
- ODDO & CIE
- OTC GROUPE ONEPOINT

- PARIS EUROPLACE
- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
- PROCAPITAL
- RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA
- REGULATION PARTNERS
- ROTHSCHILD & CIE BANQUE
- SILTEA
- SIX FINANCIAL INFORMATION
- SLIB
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- STATE STREET BANQUE FRANCE
- SWIFT FRANCE S.A.S.
- TATA CONSULTING SERVICES S.A.S.
- THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
- THYXOS CONSULTING GROUP SAS
- TNP CONSULTANTS
- UBS SECURITIES FRANCE SA
- UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE
- UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE
- UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II
- UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES
- UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE
- VERMEG



Finance et art

Depuis cinq ans, l'AFTI accompagne **Charles Sauvat**, jeune artiste peintre, graveur et sculpteur. L'association met en scène ses œuvres dans ses supports de communication, tel ce rapport annuel dont le graphisme s'appuie sur « Waterfall », huile sur papier réalisée en novembre 2014.

Outre les cours qu'il donne à l'École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art, il s'est concentré cette année sur le dessin, une de ses disciplines de prédilection.



Karima Lachgar et Pierre-Olivier Cousseran vus par Charles Sauvat.



Association Française des Professionnels des Titres
 Association loi 1901

Siège social : 36, rue Taitbout - 75009 Paris
 Téléphone : 01 48 00 52 01 • Télécopie : 01 48 00 50 48 • E-mail : secretariat.afti@fbf.fr

www.afti.asso.fr

Ce rapport annuel a été piloté par le groupe Communication de l'AFTI, sous la responsabilité de Marcel Roncin.

- Réalisation : Café Noir (Rambouillet) • Photos : Thomas Léaud
- Peinture : Charles Sauvat • Impression : Publi2M



afti
La dynamique du post-marché

www.afti.asso.fr

